38e ANNEE (4e SÉRIE) N° 36 13 OCTOBRE 1921

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.
	Édition partielle	12 fr.
ÉTRANGER	Édition complète	20 fr. 50
	Édition partielle	14 fr. 50

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition partielle n'a pas la *Prédication.*
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. DEBROAS, 48, rue de Clichy, Paris 9e

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causerie de l'AMI sur les « Revues. » — I. Comment s'est préparée « l'anarchie spontanée » de 1789, 561. — II. Les Sociétés de pensée à la veille de la Révolution, 562. — III. Les Sociétés et la Terreur, 565. — IV. La Révolution dans un département breton, 566. — V. La Révolution et le Régime féodal, 569. — VI. Joseph de Maistre franc-maçon, 570. — VII. Plan de réforme de la maçonnerie par Maistre, 571. — VIII. Maistre et la Révolution : la Providence, 573. — IX. Maistre en Russie, 575. — X. Maistre et Napoléon, 575.

PRÉDICATION

Lectures pour une Neuvaine en faveur des âmes du Purgatoire. — IV. Durée des souffrances du purgatoire, 433. — V. Quelles sont les âmes passibles du purgatoire, 434. — VI. Nous pouvons les soulager, 436. — VII. Nous le devons, 437. — VIII. Reconnaissance des âmes du purgatoire, 438. — IX. Fruits de la dévotion aux âmes du purgatoire, 440.

Sermon pour l'Adoration perpétuelle. — La royauté de Jésus-Christ, 441.

Conférences populaires sur l'histoire de l'Eglise. — VII. L'école des Catacombes, 443.

Entretiens sur la vie chrétienne. — LVIII. La force chrétienne : Pas de respect humain, 445.

1° Joindre 0 f. 75 et la dernière bande à toute demande de *changement d'adresse.*
2° Joindre 0 f. 25 et la dernière bande à toute demande de *consultation.*

Si vous connaissiez

la *Petite Histoire de ma Religion*, vous l'adopteriez très probablement comme manuel. Voyez donc les conditions de vente, 1re page de la couverture du 18 août. — Sur demande, nous pouvons fournir l'*édition complète* en 2 brochures au lieu d'une, sans augmentation de prix ; la 1re brochure comprend l'Histoire Sainte, la 2e l'Histoire de l'Eglise.

PETIT COURRIER

Q. — Voudriez-vous m'indiquer quelques ouvrages d'étude sur le démonisme, sorcellerie, magie, superstitions? Je ne voudrais que des ouvrages revêtus de l'*Imprimatur*.

R. — P. Roure, S. J., *Le merveilleux spirite*, 5 f., Beauchesne (excellent et très au courant) ; — Mgr Méric, *L'Imagination et les prodiges*, 2 vol., Téqui (n'est plus à jour, mais toujours précieux à étudier) ; — P. Rolfi, *La magie moderne*, 5 f., Téqui; — Tonquédec, S. J., *Introduction à l'étude du merveilleux et du miracle,* 5 f., Beauchesne ; — pour collection de faits, *Le Diable dans la Vie des Saints,* 2 vol., et *Le Diable dans les Missions,* 2 vol., par Paul Verdun (épuisés l'un et l'autre, autrefois chez Delhomme et Briguet) ; — les 2 opuscules de Dom Maréchaux sur *La Réalité des apparitions angéliques* et *des apparitions démoniaques,* à 1 f. 50 l'un, Téqui ; etc. — *L'Occultisme hier et aujourd'hui* (ou *le Merveilleux préscientifique),* du regretté Dr Grasset, in-8, 10 f. (Montpellier, Coulet), n'a pas l'Imprimatur que vous désirez ; mais l'auteur était un assez fier chrétien et a été assez honoré de l'amitié du cardinal de Cabrières pour inspirer toute confiance (comme d'ailleurs nous l'avons dit quand nous avons présenté en détail ici le plan et les résultats de ses travaux).

Q. — *Les Israélites convertis à la foi chrétienne,* par l'abbé Henry, chanoine de St-Dié, chez Ambroise Bray, Paris, ou chez l'auteur, à Lamarche (Vosges), 1866, t. v d'une série de *Convertis,* doit être épuisé depuis longtemps. A-t-il son équivalent à l'heure actuelle ?

R. — *Israélites convertis* a émigré un temps à la librairie Wattelier, aujourd'hui dispersée et dont le fonds (assez maigre) s'est éparpillé. D'au-

tres ouvrages du fécond abbé Henry ont figuré, un temps aussi, à la librairie Bretnacher. Tout cela est hors de commerce maintenant. Vous pourriez le quêter d'occasion chez Baston et Berche, Paris, 69, rue de Rennes. Nous n'en voyons pas d'équivalent. Une multitude de monographies ont paru depuis une trentaine d'années. Elles sont autrement riches de psychologie que ces recueils à la mode autrefois. Elles ont été et continuent à être régulièrement analysées ici.

Q. — Le prêtre, tout en préconisant la communion quotidienne, doit demander à ses pénitents des efforts généreux, la fuite des occasions, des sacrifices de tous genres. Comment arriver à faire aimer et pratiquer à ses pénitents, surtout et particulièrement aux enfants, l'*esprit de sacrifice*, et développer chez eux cet esprit? Connaissez-vous des ouvrages traitant cet aspect de la question eucharistique?

R. — Voir de bons Manuels de direction comme *Méthode de direction et de confession* de Beaudenom, 2 vol., 6 f., Lethielleux ; — les recueils de méditations de Feige sur *La Force*, 1 vol., *Le Devoir*, 1 vol., *La Pénitence*, 1 vol., à 1 f. 50 l'un, Téqui ; — P. Lambert, *La Communion fréquente*, 0 f. 60, Tours, Mame ; — Antoni, *Pourquoi tant de vaines craintes*, 1 f. 50, Paris, lib. St-Paul ; — et suivre surtout la revue *Hostia*, qui est une revue « d'*ascèse* eucharistique, » ce qu'il y a de mieux incomparablement pour former à tous les prêtres (et à tout le monde en général) la mentalité que nous n'avions pas tous autrefois (voir, sur la Collection *Hostia*, notre article de 1919, p. 1253-4. Nous avons eu, sur la question, des séries d'articles, mais remontant à plus de 20 et 25 ans, et tout à fait déjà dans le sens du Décret de 1905).

Q. — Pourriez-vous m'indiquer une bonne méthode d'accompagnement du chant grégorien ? J'arrive à jouer des morceaux de musique de moyenne difficulté.

R. — Commencez par la *Méthode d'accompagnement du chant grégorien*, par l'abbé Thiverny, chez l'auteur, Maison des Clercs, à Chartres ; — prenez ensuite le traité plus complet de Gastoué, *Traité d'harmonisation du chant grégorien*, chez Janin, rue Président-Carnot, Lyon ; — enfin, pour mieux donner à chaque mode l'accompagnement convenable, étudiez Dom J. Parisot, *L'accompagnement modal du chant grégorien*, Librairie de l'Art catholique, 6, place St-Sulpice, Paris.

Q. — Bellarmin fit par ordre de Clément VIII un double Catéchisme : le premier, court, pour les enfants ; le second, développement du premier, pour les catéchistes. Où les trouver ?

R. — L'*Explication du Symbole et de la doctrine chrétienne*, de Bellarmin, figurait aux vol. de la collection Migne publiés sous le titre générique de *Catéchismes ;* mais le catalogue de cette année de Migne (Paris, Garnier) porte ces 2 vol. « épuisés. »

Q. — Les mariages entre cousins ne sont pas à conseiller. Cependant, puisque l'Eglise dispense, il ne faut pas aller aux extrêmes. L'*Ami* pourrait-il m'indiquer un ouvrage qui établît la vérité sur ce point et mît à l'aise deux jeunes gens qui semblent faits l'un pour l'autre, mais qui hésitent à contracter mariage parce que cousins ?

R. — La « vérité » est que l'Eglise a ses raisons d'opposer un empêchement dirimant auxdits mariages, — des raisons d'ordre surnaturel fort bien exposées dans le grand ouvrage de Fournier, *Le Mariage chrétien*. A ces raisons d'ordre surnaturel les médecins pourraient en ajouter d'autres, d'ordre physiologique. L'Eglise dispense, *ad duritiam cordis*, pour éviter de plus grands maux. Je ne vois pas qu'il y ait lieu de songer à « se mettre à l'aise » sur une question de ce genre.

Q. — Pourriez-vous indiquer un petit Manuel de chants, noté en plain-chant ou en musique moderne et renfermant les chants les plus usuels pour messes et vêpres ? Avant la guerre, un recueil de ce genre avait été édité à Troyes ; on désirerait savoir si ce recueil a été réimprimé depuis.

R. — Je ne crois pas que le recueil de Troyes ait été réédité depuis la guerre. En ce genre, nous ne connaissons que les Manuels indiqués naguère, 1re col. de la 2e p. de la couverture du 12 mai.

Mgr DADOLLE. **Le Chemin de la Croix. La Sainte Communion.** — In-24 de 156 p., sur vélin fil, 2 f. 50. — Lyon, Lardanchet.

On trouvera ici des Méditations sur les XIV Stations d'abord, puis sur la Communion, sur N.-S. envisagé successivement comme Roi, Maître, Ami, Frère, Père, Epoux, Lumière, Viatique, Maître de maison, Hôte. C'est du Mgr Dadolle, c.-à-d. ce sont des pages dont chaque mot dit quelque chose, et le dit avec un relief extraordinaire. Les *Méditations sur le Chemin de la Croix* sont une œuvre de direction, et ont été écrites pour une âme en particulier ; les pages sur la Communion sont toutes en 2 parties : 1° *avant* la Communion, et 2° *après*.

« Quand je pense à cet acte, le plus capital de toute la destinée, qui s'appelle la mort, je dis qu'il faut être insensé pour en abandonner au hasard le succès, pour ne pas s'exercer à le réussir, et n'en pas faire en quelque sorte l'apprentissage ! O mon Sauveur, qui êtes mort pour moi, ne permettez pas que je manque ma mort. Et à cette fin, faites que je vive mon reste de vie dans la condition de novice à la mort ! » (XIIe Station).

L'Enchanteur Merlin *ou la Maison de Verre*, pièce-féerie en 2 actes et une apothéose. In-12 de 72 p., 2 f.; musique, 20 p. in-8 jésus, 6 f. — « **Madamoiselle,** » *Episode de la vie de la B. Louise de Marillac*. In-12 de 32 p., 2 f.; musique, 10 p. in-8 jésus, 4 f. — **La Façade,** acte en prose, par Jean-M. Blanchon. In-12 de 48 p., 2 f. — **Les Femmes de Zurich,** drame historique en 2 actes, par Paul Croiset. In-12 de 70 p., 2 f., musique, 6 f. — Paris, Haton.

J. d'Ars, parmi les innombrables légendes de Merlin (galloises, armoricaines, écossaises), a fait choix, pour sa pièce, de la légende bretonne, où il est dit que Merlin avait prophétisé la venue de Jeanne d'Arc : tradition si célèbre au moyen âge, que les juges de Rouen, dans le but de faire passer leur victime pour sorcière, lui demandèrent si elle y croyait : — « Je n'y crois pas ! » fit-elle. Jacques d'Ars n'y croit sans doute pas non plus ; mais en art dramatique l'utilisation des légendes est chose reçue, d'autant que *in casu* la prophétie de Merlin permet à notre auteur de terminer sur un superbe tableau d'apothéose de sainte Jeanne d'Arc. — La musique est de Jos. Blanchon, et ce nom suffit. Elle est très variée d'ailleurs : chanson, prière en 2 couplets, ronde, romance, divers solos et chœurs, et cantate finale (J. d'Arc) d'une grandiose splendeur.

« *Madamoiselle,* » libretto de J. d'Ars également, et musique de Jos. Blanchon. Scène vers 1640, dans le premier asile des Enfants Trouvés, fondé par S. Vincent et la B. Louise, rue des Boulangers, au quartier Saint-Victor, à Paris. 8 personnages : 4 petites filles, et 4 dames ou servantes ; un personnage muet, S. Vincent.

La Façade : 3 personnages : un médecin, un avocat, et un « oncle d'Amérique. » Tout à fait amusant et du meilleur goût. — *Les Femmes de Zurich :* scène à Zurich en 1291 : épisode très dramatique des luttes pour l'indépendance helvétique.

38e ANNÉE (4e SÉRIE) | No 36 | 13 OCTOBRE 1921

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Comment s'est préparée « l'anarchie spontanée » de 1789. — II. Les Sociétés de pensée à la veille de la Révolution. — III. Les Sociétés et la Terreur. — IV. La Révolution dans un département breton. — V. La Révolution et le Régime féodal. — VI. Joseph de Maistre franc-maçon. — VII. Plan de réforme de la maçonnerie par Maistre. — VIII. Maistre et la Révolution : la Providence. — IX. Maistre en Russie. — X. Maistre et Napoléon.

I. — Comment ont été préparées les élections aux Etats Généraux de 1789 ? Y a-t-il eu une campagne électorale ? Peut-on appeler campagne électorale les efforts que fit le Tiers Etat de novembre 1788 à mars 1789, pour obtenir une loi électorale d'abord, puis des élus de son choix ?

Une campagne électorale est menée par un parti ; un parti a des cadres, des chefs, un programme, un nom. Or, rien de cela en 1789 : la nation paraît se lever d'elle-même, agir de son propre mouvement, sans rien devoir aux talents ni à l'autorité de personne. On lui voit des porte-paroles, jamais de chefs reconnus et avoués. C'est l'âge d'or du suffrage universel. Le peuple semble se passer de conseil ; toute initiative comme tous pouvoirs viennent de lui. Il s'assemble sans être convoqué, signe des requêtes sans qu'on sache d'où elles viennent, nomme des députés sans avoir entendu de candidats, se soulève sans avoir l'air de suivre personne.

Et pourtant, cette armée sans officiers manœuvre avec un ensemble étonnant : on voit les mêmes démarches se faire au même moment en des provinces que séparent mœurs, intérêts, régimes, dialectes même, sans parler des douanes et des mauvais chemins. En novembre 1788, toute la France demande le doublement du Tiers aux Etats (dont la convocation a été annoncée par le roi dès novembre 1787, mais dont la date de la tenue n'a été fixée que par l'ordonnance du 8 août 1788) ; en janvier 1789, toute la France réclame le vote par tête ; en mars, toute la France envoie aux Etats des doléances si semblables qu'on les croirait rédigées sur le même canevas, par le même pamphlétaire philosophe, car les paysans dans leurs cahiers parlent philosophie, pour rester à l'unisson. En mars aussi, c'est, par toute la France, une explosion d'émeutes populaires, qui se poursuivent en avril et mai (de mars à juillet, on en compte plus de 300, et partout, Bretagne et Provence, Picardie et Languedoc, Alsace et Poitou, Normandie et Champagne, Bourgogne et Touraine, Auvergne et Ile-de-France, etc.) : les contemporains « ne savent que penser d'un tel fléau, dit Montjoie [1] ; ils ne comprennent rien à cette innombrable quantité de malfaiteurs qui, sans chefs apparents, semblent être d'intelligence pour se livrer partout aux mêmes excès, et précisément à l'instant où les Etats Généraux vont entrer en séance. » Au milieu de juillet, c'est d'un bout à l'autre de la France la Grande Peur : toute la France se croit menacée par des brigands et prend les armes ; à la fin du mois, toute la France se rassure, il n'y avait pas de brigands. Mais la garde nationale était sortie de terre en cinq jours, elle obéissait au mot d'ordre des clubs, et les communes restent armées.

Ce ne sont là que les grandes étapes du mouvement : même ensemble dans les détails. Si l'on voit une commune signer une requête au roi, « ce nouvel Henri IV », et à M. Necker, « notre Sully », on peut être sûr de trouver les habitants de telle autre commune, à l'autre bout du royaume, occupés à rédiger la même requête, précédée du même compliment.

Les Français d'alors semblent obéir à une sorte d'harmonie préétablie, qui leur fait faire les mêmes gestes et prononcer les mêmes paroles partout en même temps. Qui connaît les faits et gestes de tels bourgeois de l'Auvergne ou du Dauphiné, sait l'histoire de toutes les villes de France au même moment.

Tout se passe, dans cette singulière campagne, comme si la France entière obéissait au mot d'ordre du mieux monté des partis ; et on ne voit pas de partis.

Taine, à la suite du texte de Montjoie que j'ai rappelé plus haut, ajoute : — « C'est que, sous le régime ancien, l'incendie couvait portes closes ; subitement la grande porte s'ouvre, l'air pénètre, et aussitôt la flamme jaillit. » *(Origines*, III, p. 15).

Cela, c'est une jolie métaphore, mais qui n'explique rien du tout, non plus que le titre générique d'*Anarchie spontanée* que Taine a inscrit en tête de cette partie de son œuvre (III, p. 3-168). Taine est trop farouche logicien pour ne pas sentir que ce mot « spontanée » n'est qu'un aveu de son igno-

[1] Un des premiers historiens, en date, de la Révolution (né 1746, † 1816), avocat avant 1789, publiciste ensuite jusqu'au Consulat, professeur de lycée sous l'Empire. Son *Histoire de la Révolution de France jusqu'à la convocation de l'Assemblée nationale* a paru en 1797, 2 vol. in-8 ; — en 1796, il avait donné *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, surnommé Egalité*, 3 vol. in-8.

rance et la contradiction de sa philosophie et de toutes les philosophies, puisque aux yeux d'aucune philosophie il n'y a rien de spontané dans l'histoire d'une nation non plus que dans l'histoire d'un homme... Il constate l'incendie qui couvait : ce n'est pas bien difficile à constater, après coup ; mais la cause de cet incendie ? Qui en a accumulé les matériaux ?... Il y a eu complot, et presque tous les Français se sont trouvés en être ; mais comment et par qui ce complot a-t-il été formé ?...

A l'origine de tout ceci il y a la franc-maçonnerie. Il y avait plus d'un demi-siècle qu'elle était installée en France quand éclata la Révolution (les premières descentes de police dans les loges parisiennes remontent à 1737). Et elle s'était développée sans grand encombre. Clément XII, par sa Bulle *In eminenti* (28 avril 1738), portait peine d'excommunication *latæ sententiæ* contre tous les membres de la secte et enjoignait à tous Ordinaires et Inquisiteurs d'informer contre eux comme gens suspects d'hérésie. Le Pape, pour mettre ainsi en mouvement tous les évêques du monde catholique, avait certainement les plus graves raisons ; mais l'épiscopat, alors, ne se pressait pas toujours assez d'obéir : les procès-verbaux des Assemblées du Clergé de France ne font aucune mention de la question maçonnique, même après que Benoît XIV (Bulle *Providas Romanorum Pontificum,* 18 mai 1751) aura renouvelé les condamnations portées par son prédécesseur et fait presser Louis XV (par le cardinal de Tencin) de sévir contre la secte. Mais le roi s'en souciait fort peu. Il y avait bien eu à Paris, entre 1737 et 1747, quelques descentes de police dans les loges, mais descentes de simple curiosité, sans sanction. Il n'y eut pas d'édit royal contre la maçonnerie. On voulait seulement savoir ce qui se passait dans ces réunions secrètes. On y découvrit des rites assez bizarres ou ridicules, mais que l'on jugea inoffensifs. Les Papes en avaient jugé autrement ; mais on ne se préoccupait guère du jugement de Rome.

Et la maçonnerie continua à s'étendre, partout, dans toutes les classes de la société, dans l'armée, dans la magistrature, dans la noblesse, chez les princes du sang, dans le clergé même, séculier et régulier [1]. Etrange mouvement, et étrangement accéléré, que celui qui entraînait vers la secte tant de braves gens, qui plus tard même ont été martyrs, mais qui auraient mieux fait de commencer par croire à la parole des Papes !

La secte, au surplus, en ce second tiers du XVIIIe siècle, se faisait si innocente, si bonne apôtre ! Elle avait l'air si vraiment exempte de toute idée subversive, si purement philosophique et humanitaire !...

Puis, soudain, une vingtaine d'années avant la Révolution, vers 1770, elle se met à déployer une activité fébrile... Et à quoi tend cette activité ? S'imagine-t-on qu'elle va partir en guerre officiellement contre Dieu, contre son Christ et son Eglise ? Ah ! mais non ! Elle eût effrayé. Elle n'eût pas été suivie. Le peuple n'eût pas marché. Elle s'y est prise avec tout autrement d'habileté. Toute son activité, en ces années de veillée des armes, tend à répandre à travers le peuple une seule idée, l'idée d'égalité, à infuser au peuple le préjugé de l'égalité, à inoculer au peuple le virus égalitaire, un appétit féroce d'égalité, et non pas certes de l'égalité chrétienne des hommes devant Dieu, non pas non plus d'une égalité raisonnable qui se fût traduite par la suppression de certaines inégalités abusives, — mais de l'égalité révolutionnaire, absolue, donc contre nature, donc chimérique, irréalisable, et qui ne pouvait en pratique aboutir qu'à un seul résultat : ouvrir au cœur du peuple une source intarissable de jalousie contre tout ce qui dépasserait le niveau égalitaire, une source de jalousie, donc de haine, puisqu'il n'y a pas de passion qui soit plus sûrement et plus rapidement pourvoyeuse de haine que la jalousie.

C'est déjà au nom de l'égalité que le démon a séduit nos premiers parents : il prête à Dieu un misérable sentiment de jalousie, pour l'allumer plus sûrement au cœur d'Eve : *Scit enim Deus quod... eritis sicut dii.* (Gen., III, 5).

Avec cette manie de l'égalité au cœur, la secte tient le peuple. Elle lui fera tout accepter [1].

II. — Pour agir sur le peuple, la secte a ses instruments : les « sociétés philosophiques », comme on disait alors, — les « sociétés de pensée », comme on préfère dire aujourd'hui [2]. Elle en organise partout. Le Grand-Orient de Paris se constitue définitivement de 1773 à 1780. En 1785, il compte 800 loges. Mais la loge proprement dite n'est que la cellule génératrice de quantité d'autres dénominations : pas un bourg de quelque importance qui n'ait, à la veille de la Révolution, son cercle de libre pensée, sa chambre littéraire, sa société pa-

[1] Voir, sur ces débuts de la Maçonnerie en France, *Ami* 1914, p. 203-4 ; — sur la publication de la Correspondance de Benoît XIV et du cardinal de Tencin, en 2 vol. gr. in-8, *Ami* 1912, p. 1018.

[1] C'est cette manie égalitaire qui, depuis, dans nos institutions politiques comme dans nos Codes, s'est traduite par des mesures dont nous n'avons que trop vu que de déduction en déduction elles ont abouti à éloigner notre peuple de l'Eglise et des Sacrements.

[2] Sur ces sociétés de pensée et sur tout ce travail préliminaire et préparatoire de la Révolution, M. Augustin Cochin, un de nos plus consciencieux historiens et de nos plus pénétrants psychologues (un des fils de Denys Cochin), avait commencé à donner, avant la guerre, de solides travaux qui ont été étudiés ici. Depuis sa mort glorieuse sous Verdun, on a publié, d'après ses notes, une série d'articles : *La Mystique de la Libre-Pensée, Revue de Paris,* 1er fév. 1920 ; *Les Sociétés de Pensée, Correspondant,* 10 fév. 1920 ; *Le Patriotisme humanitaire, Revue Universelle,* 1er avril 1920 ; *Le Gouvernement révolutionnaire : le Peuple, le Pouvoir, le Prince, Correspondant,* 10 avril 1920. Voir de plus, sur l'ensemble de sa doctrine (d'un catholicisme sans ombre de teinte libérale), *Une doctrine de défense sociale, Aug. Cochin,* par Christian Maréchal, *Correspondant*, 10 août 1920.

On vient de réunir en volume, sous ce titre : **Les Sociétés de Pensée et la Démocratie, Etudes d'histoire révolutionnaire** (in-12 de 300 p., 7 fr. Paris, Plon), quelques-unes de ses meilleures études d'avant-guerre et posthumes : *Les Précurseurs de la Révolution : les philosophes ; La mystique de la libre-pensée : le catholicisme de Rousseau ; La Crise de l'histoire révolutionnaire : Taine et M. Aulard* (ce chapitre, déjà étudié ici au temps où il parut dans le *Correspondant, Ami* 1909, p. 711-716) ; *Des sources et de la méthode pour étudier les actes du Gouvernement révolutionnaire ; Comment furent élus les députés aux Etats Généraux ; La Campagne électorale de 1789 en Bourgogne ; Le Patriotisme humanitaire.* Ce que l'on vient de lire et ce que l'on va lire dans cette Causerie dira à nos lecteurs l'extrême intérêt de ces pages, qui sont parmi les plus profondes que nous ayons sur le mal révolutionnaire.

triotique, etc., toutes fédérées, animées du même esprit, concourant au même « grand œuvre ».

Rien, dans ces sociétés d'origine et d'affiliation maçonnique, rien qui ressemble à une autorité de principe, à un chef reconnu, même à la popularité d'un meneur. Il faut que la liberté de chacun y paraisse entière. C'est par d'autres marques que le respect d'un maître que l'on arrive à faire l'union voulue : c'est par ce qu'on appelle en style maçonnique les ordres ou *cercles intérieurs,* dont le nom même indique assez le rôle. Le cercle intérieur n'a pas de pouvoir, je ne dis pas reconnu (comme celui d'un chef légitime), mais même connu (comme celui d'un état-major de parti). Sa force est ailleurs : toutes les fois qu'il doit y avoir assemblée des frères, lui s'est assemblé d'abord, a dressé son plan, donné son mot d'ordre, excité les tièdes, pesé sur les timides. A la séance, il a ses motionnaires tout prêts, sa claque montée, son ordre du jour fixé. La discussion est libre, certes, puisqu'on ignore jusqu'à l'existence de cet organisme « intérieur » ; mais c'est une liberté qui n'expose pas le jeu de la secte à de grands risques, et les coups de tête sont peu à craindre de la part du « souverain » : la volonté générale est libre, comme « une locomotive sur ses rails. »

C'est là la règle essentielle du fonctionnement du système : tout vote officiel de la société est précédé, déterminé par une délibération officieuse du cercle intérieur ; tout groupe social est « profane » par rapport à un groupe « initié », plus restreint celui-ci, plus uni, plus actif, tirant lui-même sa lumière du « Centre » social, du Centre « indivisible ».

De là, tout un jeu de procédés et de recettes, — « l'art royal », disaient les maçons d'alors, — « la science des manipulations électorales », disent avec moins de grâce les professionnels d'aujourd'hui, — tous ayant ceci de commun, qu'ils ne manient les votants qu'à leur insu, les prennent par leurs défaillances, sottise, indolence, timidité, instinct moutonnier, — inertie en un mot. La force d'inertie est la seule que puissent utiliser des meneurs secrets, puisqu'elle ignore son maître, la seule aussi, et pour la même raison, dont l'emploi se concilie avec la liberté de principe : elle sert sans le savoir, sans obéir. Force mécanique. Tandis que les gens de parti parlent de meute, de piqueurs, de chiens de berger, de bétail à voter, — les cercles intérieurs, eux, parlent de tireurs de ficelles, de machine, de machinisme. Avec eux, nous descendons d'un degré dans les métaphores : nous passons des passions à l'inertie, de l'animal à l'automate.

Inconscience et inertie : voilà la condition de l'ordre dans la cité de la pensée, de la liberté. La démocratie pure a besoin d'inertie, comme l'autorité a besoin de loyalisme, comme le pouvoir populaire a besoin de passions.

Inconscience et inertie : on en va voir le triomphe aux élections de mars-avril 1789, grâce à l'ordonnance du 24 janvier précédent, qui règle l'ordre et la forme de la convocation des Etats. C'est notre premier règlement électoral ; et l'étude qu'en fait M. Aug. Cochin, l'étude qu'il a été le premier à en faire de ce point de vue, est étrangement suggestive.

Pour saisir l'esprit de cette ordonnance, il faut se rappeler les deux conceptions opposées du droit populaire entre lesquelles se trouvait alors le gouvernement royal : les vieilles libertés françaises des Etats ; la nouvelle liberté anglaise des Communes et du Parlement.

La conception française est organique. C'est bien à la nation entière que s'adresse le roi, mais à la nation telle qu'elle se trouve organisée, encadrée, avec ses hiérarchies diverses, ses divisions naturelles, ses chefs actuels, quelles que soient d'ailleurs la nature ou l'origine de leur autorité, race ou suffrage, fonctions ecclésiastiques ou charges de l'Etat. Pas de personnel politique de profession ici ; mais des valeurs sociales. Pas d'élections, à proprement parler : en parler, ce serait un contre-sens. Il ne s'agit que de convocation. On élit un Parlement ; on convoque des Etats.

Tout autre est la conception parlementaire anglaise. Ce n'est plus à une nation que le pouvoir s'adresse ; c'est à un peuple d'électeurs, à l'être individuel, à la conscience explicite et actuelle de chacun, abstraction faite de son milieu, de sa situation, de ses devoirs et besoins réels. D'où l'importance de l'élection, du vote, seule circonstance et seul acte qui permettent à cet être nouveau, abstrait, irréel, — le citoyen, — d'affirmer son existence. D'où la nécessité d'un terrain spécial, la politique, qui lui permette de s'exhiber ; d'un corps spécial, le Parlement, qui soit le dépositaire de ses pouvoirs. D'où la nécessité surtout de partis, de politiciens de métier qui présentent des programmes, qui présentent des candidats : car ce n'est pas un peuple d'électeurs qui peut prendre cette initiative. Des corps organisés savent ce qu'ils veulent ; des individus isolés en sont bien incapables : il faut que les professionnels de la politique leur triturent la besogne. Sans ce rôle des partis, le peuple souverain pourrait rester libre, mais deviendrait muet.

De ces deux systèmes, lequel Necker choisit-il en rédigeant l'ordonnance du 24 janvier 1789 ? l'anglais ? ou le français ?

Ni l'un ni l'autre. Il ne choisit pas ; il prétend les garder l'un et l'autre.

Premièrement donc, il prescrit des élections à l'anglaise : suffrage étendu, presque universel (tous les inscrits au rôle de la capitation ont voix) ; choix de représentants politiques, d'après un mode d'élection nouveau, qui permet justement d'écarter les influences et notabilités professionnelles que des Etats à l'ancienne mode auraient mises au premier plan : tels, par exemple, les corps de ville. Les élections se feront en assemblées bailliagères ; et cette résurrection des bailliages, qui sont une juridiction périmée, marque la même intention que plus tard la création des départements, qui seront une subdivision nouvelle, et tend au même

résultat : écarter les notabilités organiques et faire place nette à un personnel nouveau et spécial, de caractère politique : creuser le fossé entre la vie politique de la nation et sa vie réelle.

C'était là une expérience assurément grosse de risques, mais que l'on pouvait tenter, à condition d'y ajouter ce qui se fait en Angleterre, à condition d'étayer par une discipline de parti la liberté de l'individu, de fournir à cette foule désagrégée d'électeurs des cadres, des formules, des hommes tout prêts : c'est ainsi que l'entendait Malouet, le plus intelligent des politiciens de l'école anglaise.

Ce n'est pas ainsi que l'entend Necker ; et, après avoir décrété la constitution d'un corps d'électeurs à l'anglaise, il décide deuxièmement de les traiter comme des Etats à la française : pas de candidats, pas de professions de foi ; personne n'aura droit de se « présenter, » de soumettre en temps utile son caractère et ses principes à l'examen du corps électoral, de provoquer ce conflit public des hommes et des idées qui dans nos démocraties permet à l'opinion de se former. Des candidatures, des partis, ce ne saurait être qu'intrigue et cabale, toutes choses qui risqueraient de gêner ou d'entamer la liberté de l'électeur. Il faut que l'électeur soit libre : c'est le mot d'ordre du pouvoir royal, docile porte-parole des sectes.

Que parlez-vous de l'éclairer ? La nation possède toute science, comme tout droit. Elle s'éclairera elle-même, et instantanément, puisque le vote se fera en assemblée. Le règlement du 24 janvier élimine tout vote individuel, qui risquerait de permettre encore un minimum de réflexion et d'indépendance, tandis que le vote public en assemblées est tout autrement facile à diriger par des motions et des manœuvres de séance, plus facile aussi à surveiller. Toute l'action est aux mains des adeptes des sociétés de pensée ; les profanes, si nombreux qu'ils soient, ne peuvent rien, dispersés qu'ils sont et isolés les uns des autres, « libres » en un mot.

Le règlement institue de nombreux degrés de suffrages, 2, 3, 4 et jusqu'à 5, suivant les circonstances, au mieux des intérêts de la secte : les électeurs sont convoqués par petits collèges de 100 à 200 votants au plus (s'ils sont plus de 200 à l'assemblée du bailliage, ils doivent se « réduire » à ce nombre, et la « réduction » est toujours évidemment au bénéfice des frères). Ces 100 ou 200 votants transmettent leurs pouvoirs et volontés à d'autres, ceux-ci à d'autres encore, et ainsi de suite ; et chacun de ces suffrages est pour les frères une occasion de plus de prélever la dîme du machinisme sur l'ignorance, l'inertie, l'esprit moutonnier des votants, un nouveau péage au profit de la machine, qui chaque fois gagne une partie des mandats et des places et finit par détourner tout entier dans ses canaux et soumettre à ses hommes le grand courant des pouvoirs populaires.

Et à chaque degré, à chaque étape, il faut rédiger des cahiers. On en rédigeait dans l'ancienne France, oui ; mais alors c'étaient des corps organisés qui en étaient chargés, et qui parlaient de ce qu'ils savaient. En 1789, les nouveaux collèges électoraux ne savent rien de la politique, et le roi veut qu'ils en parlent, qu'ils en écrivent.

Imaginez-vous ces centaines de paysans inconnus les uns des autres, plusieurs venus de vingt ou trente lieues, parqués dans une nef d'église, et priés de rédiger dans la semaine un mémoire sur la réforme du royaume et de désigner deux ou trois douzaines de députés. Défense d'écrire ces noms d'avance, de crainte de cabale. Il faut passer un à un devant le sénéchal, et donner tout haut les noms choisis. Il y eut des incidents grotesques, à Nantes par exemple, où les paysans réclamèrent l'impression de la liste des membres de l'assemblée : la plupart n'auraient pu citer dix noms dans l'assemblée, et il fallait y désigner vingt-cinq députés.

En somme, dit M. Aug. Cochin, grâce à l'étrange amalgame des deux systèmes, l'anglais qui brise les cadres sociaux, le français qui exclut toute influence personnelle, le règlement du 24 janvier mettait les électeurs non dans la liberté, mais dans le vide. L'extrême liberté rejoint ici le despotisme : à force de dégager la vue, on met tous les objets hors de vue ; à force de couper toute attache, on ôte tout point d'appui. Il était impossible, dans de pareilles conditions, que les votants pussent s'entendre sur un choix, sur une idée.

En fait cependant, qu'arrive-t-il ? C'est que le travail se fait partout le plus aisément du monde. Les cahiers se rédigent et les députés sont nommés comme par enchantement. Necker a interdit toute candidature, toute profession de foi, toute préparation ostensible des élections. C'est qu'il savait que tout était prêt, que tout avait été préparé, et dans les moindres détails, par les sociétés de pensée. Necker, ce faisant, était dans son rôle d'homme de la Révolution. Mais le roi, comment a-t-il signé pareil règlement ? Comment n'a-t-il pas senti qu'il était l'absurdité même, remettant au hasard absolument tout, choix des hommes et choix des idées, — à moins qu'il n'y eût quelque anguille sous roche et que cette apparence d'impréparation ne recouvrît le plus noir des complots ?... — Le roi, comme la reine, comme les princes du sang, comme tout le monde, avait subi la griserie de ces grands mots de liberté et d'égalité (la « fraternité » ne s'est ajoutée que plus tard, pour constituer la trilogie sacrée). La désillusion ne se fera pas longtemps attendre.

Même le clergé s'est laissé mettre dans le complot, — même le clergé des campagnes, ces bons curés qui ne savent rien des « lumières » du temps, qui ne sont que « philosophes » (à la manière de tant de religieux d'alors, habitués des mauvais lieux et des loges maçonniques), qui ont gardé leur foi intacte, qui gardent même, malgré quelques accès de turbulence, le respect de l'épiscopat, qui à trois ans de là refuseront en masse le serment, au prix de leur avoir, de leur tranquillité et souvent de leur vie. A eux aussi, Necker a songé. Necker, protestant de Genève, s'est pris d'une soudaine tendresse pour ces « humbles pasteurs ; » il leur donne une voix par tête aux élections du clergé, tandis que les chanoines n'en ont qu'une

pour dix électeurs, et les religieux une par communauté : c'est assurer la majorité au bas clergé et mettre la guerre civile dans le premier des trois Ordres. C'est que les curés sont les maîtres des villages : il faut les flatter, il faut les gagner à tout prix. Et dès ce mois de janvier 1789, les avocats, gent méprisante pour les curés s'il en fut, se mettent partout à leur faire des avances ; ils entrent en relations surtout avec les mauvaises têtes des diocèses, ils organisent des assemblées, ils leur démontrent qu'ils sont malheureux, ils exagèrent leurs plaintes, d'ailleurs justes, ils les grisent de logique égalitaire sous prétexte de retour au christianisme primitif ; ils donnent aux curés des divers diocèses le moyen de correspondre et de s'entendre [1].

Le succès sera complet. Les élections du clergé ont été un scandale de fraude et d'intrigue : on l'a su, pour elles mieux que pour les autres, attendu que les curés, novices en la matière, malgré les avis des avocats qui leur prêchaient le secret, cachaient à peine leurs complots. Le haut clergé a été battu, et l'Ordre s'est trouvé représenté presque uniquement par des curés de campagne, et par les plus bruyants, qui en général ne sont pas l'élite (ou ne sont qu'une élite à rebours). — Les pauvres gens, révolutionnaires à fleur de peau, seront vite dégrisés : dès janvier 1790 nous les voyons s'en retourner un à un dans leurs provinces, quittant cette Assemblée où ne resteront bientôt plus que des demi-défroqués. Cette alliance contre nature n'avait guère duré que six mois ; mais elle a décidé du succès de la Révolution : elle a eu une influence capitale sur les élections, et puis surtout, c'est l'accession transfuge des curés au Tiers, en juin 1789, qui a permis au Tiers de se dresser contre le roi et les deux autres Ordres, de se proclamer Assemblée Nationale, d'édicter que les deux Ordres privilégiés devront renoncer à délibérer séparément, que toutes délibérations et votes se feront dans la salle commune des séances de ladite Assemblée Nationale (12, 13-15, 20, 22 juin ; velléité de résistance du roi le 23 juin ; capitulation royale définitive le 27) [2].

[1] C'est ainsi qu'à Chalon-sur-Saône les curés de six diocèses différents ont pu s'entendre assez bien pour réunir au premier scrutin toutes leurs voix sur les mêmes noms. — C'est dans cette région de Chalon que des curés prêchent que « tout ce qui venait sans culture, prés ou bois, appartenait au premier occupant. » C'est aux environs de Chalon que les paysans, excités par leurs curés, déclarent que si les asséeurs de la taille se présentent, on les assommera.

[2] Sur cette mentalité et cette rapide évolution du clergé, — non pas du clergé révolutionnaire du type Grégoire ou Fauchet, mais du clergé bon enfant, — voir les lettres de Barbotin, curé de Prouvy près Valenciennes et député aux Etats (*Ami* 1902, p. 35-39) : un excellent homme, ce Barbotin, un obscur entre les obscurs, qui ne joua aucun rôle, qui n'eut pas l'ombre d'ambition, et dont le cas est certainement représentatif d'un grand nombre de membres du clergé d'alors : il représente tout un groupe historique, le groupe de ces curés qui se sont laissés griser un instant aux utopies soi-disant réformatrices et redresseuses de torts, qui ont même, au premier contact avec l'Assemblée du 5 mai, haussé le ton et tenu des propos plus que frondeurs contre la hiérarchie (effet de *folie collective*), mais qui, dès juillet, dès la prise de la Bastille, commencent à ouvrir les yeux. Il écrit, le 28 juillet :

« La tête tourne donc à tout le royaume ? On s'imagine donc que, parce qu'il y a des Etats Généraux, on ne doit plus obéir à aucune loi ?... »

23 août : « Notre Assemblée devient de plus en plus orageuse. Le désordre et la confusion y règnent. Une centaine de mauvais sujets, gens d'esprit, beaux parleurs, voudraient que tout allât à leur gré... Nous avons quantité d'écrivains de journaux qui voudraient que les Etats Généraux ne finissent jamais. Ainsi on n'avance point... »

Barbotin rentra à Prouvy en janvier 1790. Sa carrière politique était terminée. Il refusa le serment, dut quitter la France, y rentra certainement de janvier 1792 à juin 1794 (où nous le voyons administrer en secret les sacrements dans sa paroisse, au péril de sa vie), émigre probablement de 1794 à 1801, ne reprend possession de sa cure qu'en 1815 (on peut conjecturer qu'il avait refusé, en 1801, de se rallier au régime consulaire), † 1816.

M. Aug. Cochin n'a-t-il pas raison de dire que la conquête des curés « fut peut-être le plus beau coup du parti (révolutionnaire), un de ceux du moins qui témoignent le mieux de sa discipline » ?

III. — La *Société d'Histoire contemporaine* vient de publier encore le t. I (prêt à paraître quand la guerre a éclaté) des **Actes du Gouvernement révolutionnaire (23 août 1793-27 juillet 1794)**, *Recueil de Documents publiés pour la Soc. d'Hist. contemp.*, par Augustin Cochin et Charles Charpentier, in-8 de LXXIV-594 p., 20 f., Paris, Aug. Picard. Il y a là un système d'Actes que l'on ne connaissait que par de pâles résumés et avec lesquels on sera effrayé de prendre contact direct ici.

Aug. Cochin prend comme date initiale le 23 août 1793, date du décret de la levée en masse, qui met tous les Français en réquisition permanente, corps et biens, pour le salut commun, — c.-à-d. qui réalise la fiction sociale d'une volonté collective unique substituée, non plus en droit, mais actuellement et en fait, à chacune des volontés particulières. C'est l'Acte essentiel du nouveau règne, acte de socialisation dont les lois de la Terreur ne seront que le développement, et le gouvernement révolutionnaire le moyen. Il institue une expérience politique et économique sans seconde jusqu'ici.

Dans l'ordre *politique*, c'est ce qu'on appelle la Démocratie directe, le gouvernement du peuple par lui-même, entendez, du Peuple, du petit Peuple, du peuple des sociétés (qui sont près de 1900 en janvier 1794, d'après le recensement du ministère de l'Intérieur). Serf sous le roi en 89, libre sous la loi en 91, ce peuple passe maître en 93. Dès lors, gouvernant lui-même, il supprime les libertés publiques qui n'étaient que des garanties à son usage contre ceux qui gouvernaient. On enlève à la masse des électeurs le droit de vote, le droit d'élire les magistrats aux dates et dans les formes fixées, parce que c'est le Peuple qui s'en charge, qui se charge de les épurer sans règle et sans cesse. On désarme systématiquement, on arrache jusqu'au dernier fusil de chasse, parce que c'est le Peuple seul qui arme, qui forme les « armées révolutionnaires », qui se charge d'épurer et de surveiller dans la guerre à « l'ennemi de l'intérieur. » On suspend le droit de défense, parce que c'est le Peuple qui juge ; la liberté de la presse, parce que c'est lui qui écrit ; la liberté d'opinion, parce que c'est lui qui parle. Les proclamations et lois terroristes ne sont qu'un long commentaire de cette doctrine limpide.

Sa contre-partie, son pendant *économique*, est le socialisme. La collectivité fait désormais ses propres affaires et se passe des particuliers. Par la suppression du commerce des grains (3-11 septembre 1793), elle socialise les réserves de l'agriculture ; par le maximum partiel (29 sept. 1793) puis général (24 fév. 1794), l'activité du commerce ; par l'universelle réquisition des bras et des talents (16 avril 1794), l'effort de production lui-même.

Ce régime s'est qualifié lui-même l' « ordre révolutionnaire, » le « dogmatisme de la raison, » le « despotisme de la liberté » : on pourrait dire aussi bien « le supplice du bonheur. » Régime nécessaire au salut de la France menacée d'invasion, disent ses apologistes ; mais les Français d'alors étaient d'un autre avis, puisque le système exigea un si prodigieux déploiement de moyens de contrainte qu'il en reçut son nom : la Terreur.

« Le règne de l'impersonnel est un enfer, dit Aug. Cochin ; la démocratie — prince impersonnel — gouverne à rebours ; l'Etat — peuple impersonnel — tra-

vaille à perte : voilà les deux grandes vérités que nie la doctrine de la Révolution et que démontre son histoire. »

Comment ce paradoxe put s'imposer à la révolte du bon sens d'abord, puis des droits et des intérêts, durer dix mois, se prolonger deux ans : c'est ce que l'on commence de voir tout le long de ce tome I. Vue qui n'a rien de réjouissant, mais qu'il est nécessaire de se mettre devant les yeux : c'est une formidable mais salutaire leçon de choses.

IV. — Un livre qui répandra sur ces questions de mentalité populaire et de cuisine électorale beaucoup de lumières, — locales il est vrai, mais c'est du faisceau des lumières locales que doivent se dégager les claires vues d'ensemble, — c'est la récente thèse de M. l'abbé Pommeret (prof. au Collège St-Charles, à St-Brieuc), **L'esprit public dans le Département des Côtes-du-Nord pendant la Révolution 1789-1799**, *Essai d'histoire politique d'un département breton,* in-8 raisin de XXIV-524 p., 20 f., Paris, Champion.

D'esprit public, il n'y en a guère dans la masse populaire des Côtes-du-Nord, avant la Révolution [1]. Les paysans ne s'intéressent pas aux questions politiques. Et ce n'est même pas l'annonce de la convocation des Etats Généraux qui serait, par elle-même, de nature à les y intéresser : car, de par la Constitution bretonne, les élections aux Etats Généraux du royaume sont l'affaire des Etats provinciaux de Bretagne. Seulement, cette fois, ce n'est pas d'Etats Généraux ordinaires qu'il s'agit : il se fait toute une levée de boucliers contre le régime seigneurial, contre les privilèges, les inégalités, les abus de toute nature. Et voilà qui touche de très près les paysans.

Aussi suivent-ils d'un œil ardent les Etats de Bretagne de 1788. Et quand ceux-ci, à la fin de cette année, se sont avérés impuissants à procéder aux élections aux Etats Généraux, grâce aux agissements du Tiers, dressé en Bretagne comme partout contre les deux Ordres privilégiés, et qu'un arrêté royal du 16 mars 1789 applique à la Bretagne les principales dispositions du règlement général édicté pour tout le royaume le 24 janvier précédent, « convoquant par paroisses et par sénéchaussées, non seulement les habitants des villes, mais ceux des campagnes, » les paysans tout de suite entrent en danse. L'arrêté royal prescrit que les assemblées primaires aient à s'ouvrir dans les paroisses aussitôt après la lecture faite au prône de la convocation. Elles se tiennent partout, en effet, du 29 mars au 6 avril. Mais très rares sont celles où les paysans sont laissés complètement à eux-mêmes. Le premier rôle y est tenu par les bourgeois, les gens de robe, juges royaux ou seigneuriaux, procureurs, avocats, notaires (qui, par suite de la multiplicité des juridictions existant en Bretagne, sont très nombreux dans chaque gros bourg : c'est ainsi qu'à Rostrenen, qui compte alors un millier d'habitants à peine, on relève huit notaires). Ce sont ces gens qui président la plupart du temps, qui en tous cas tiennent la plume, formulent les doléances, rédigent les cahiers. Là où ils ne sont pas, là où les paysans sont restés seuls et sans guides, cela se sent tout de suite à l'écriture et au style des procès-verbaux, à la nature aussi des doléances, qui sont purement économiques (plaintes contre les impôts, contre les exigences des seigneurs, des hommes de loi, même des recteurs) ou qui encore sont inexistantes : faute de « scribes, » on ne rédige pas de cahier, on s'en réfère à une délibération antérieure, ou bien on donne pleins pouvoirs aux députés pour adhérer au cahier général de la sénéchaussée.

Après les assemblées primaires, viennent les assemblées électorales, qui désigneront directement les députés aux Etats. Elles sont très fréquentées aussi (premiers jours d'avril) : « il n'y eut pour ainsi dire pas d'abstentions. » Et là encore, plus même que dans les assemblées primaires, l'influence prépondérante va aux gens du palais et aux élus des villes, formés aux discussions politiques dans leurs municipalités.

Une seule influence aurait pu faire contrepoids : le clergé. Mais là aussi sévit l'esprit nouveau. Le clergé est divisé. L'arrêté royal du 16 mars spécifie que le second Ordre du clergé, recteurs, prieurs, bénéficiers, délégués des couvents, dont les cahiers des villes demandent l'admission dans l'Ordre de l'Eglise, auront des représentants élus, « dans une proportion convenable. » Ceci est une nouveauté, et les évêques bretons n'en veulent pas : du point de vue purement ecclésiastique, ils jugent anormale cette convocation de leurs prêtres ; et du point de vue civil, ils peuvent invoquer la Constitution de la Bretagne et rappeler que le droit d'augmenter la représentation de chaque Ordre appartient aux seuls Etats provinciaux, que dès lors il est illégal d'ajouter les recteurs à l'Ordre de l'Eglise sans le consentement de la Noblesse et du Clergé, consentement que ceux-ci eussent accordé avec empressement s'ils eussent été consultés dans les formes. Par conséquent, les recteurs n'ont qu'à s'abstenir. S'ils ont des doléances à formuler, leur évêque est tout désigné pour les recevoir et les faire insérer dans le cahier général de l'assemblée de l'Eglise... En fait, les prêtres de Léon seront les seuls à se conformer à ces directions. Dans les autres diocèses, les prêtres, pris entre les privilégiés (qui ne cessent d'invoquer la Constitution de la Bretagne) et le Tiers auquel ils appartiennent par leur naissance et dont ils partagent tous les espoirs, ne paraissent pas avoir eu la moindre hésitation : ils n'ont pas estimé que l'obéissance due aux évêques s'étendît jusqu'à des objets qui leur semblaient purement civils ; ils ont désobéi à leurs évêques pour obéir au roi et élire les députés qui leur étaient demandés. Ils ont été encouragés dans cette attitude par leurs confrères du Dauphiné,

[1] Le département des Côtes-du-Nord a été formé des sénéchaussées de St-Brieuc, de Jugon et de Tréguier, de la sénéchaussée de Dinan presque tout entière, de 118 paroisses de la sénéchaussée de Rennes, de 41 de celle de Ploërmel, de 18 de celle de Carhaix.

Au point de vue ecclésiastique, l'évêché des Côtes-du-Nord institué par la Constitution civile et dont les limites conservées par le Concordat sont celles du diocèse actuel de Saint-Brieuc, comprend presque tout l'ancien évêché de St-Brieuc, la plus grande moitié de celui de Tréguier, enfin partie des évêchés de Dol, de St-Malo, de Vannes, et de Quimper ou de Cornouaille.

dont on a une adresse : « *Les curés du Dauphiné à leurs confrères les recteurs de Bretagne.* » Michelet dit, dans son *Histoire de France :* « La grande bataille de France fut réellement soutenue par deux provinces : la Bretagne et le Dauphiné... et la Bretagne eut même quelque avance sur le Dauphiné. » Ce mot de Michelet n'est vrai que jusqu'à 1792, comme le note M. Pommeret (p. 493) ; et à partir de 1792 la Bretagne perd l'avance prise dans les premiers mois de la Révolution. Mais jusqu'à 1792, il n'est que trop légitimé.

Il y aurait à tirer de ces événements une solide méditation sur le péril que créent certains états d'âme quand on les laisse prendre racine et s'ancrer dans le cœur. Les recteurs de Bretagne, comme les curés du reste de la France, avaient certes de multiples sujets de mécontentement. Mais le mécontentement, même le plus légitime, ne légitime pas tout ; et il faut prendre garde de le laisser s'exacerber au point où il devient passion qui aveugle et fait perdre de vue des devoirs même élémentaires.

Ces bons recteurs se ressaisirent ensuite : des cinq députés ecclésiastiques élus en cet avril 1789, un seul entrera dans le clergé constitutionnel (c'était un Prémontré) ; et sur l'ensemble du clergé des Côtes-du-Nord, les trois quarts refuseront le serment.

Mais pour le moment, à cette aube de la Révolution, ils sont très lancés. Ils vont jusqu'à demander, dans leurs cahiers, qu'il ne soit plus envoyé de numéraire en cour de Rome, ni pour les annates (dont ils réclament la suppression), ni pour les dispenses, qui devront être accordées directement par les évêques (il faut, pour entendre ceci, songer quel terrible progrès les idées gallicanes avaient fait tout le long du XVIII[e] siècle, sous l'influence surtout du jansénisme). Ceux de Tréguier veulent l'abolition du Concordat, l'élection des évêques par les recteurs, la convocation fréquente et régulière du synode diocésain, et, hors le temps du synode, le droit pour les recteurs de s'assembler à la requête du doyen, ou à la requête de cinq d'entre eux...

En matière politique, ils suivent le Tiers, le « Haut-Tiers. » Aussi aveugles que leurs paysans, ils voient, dans la réalisation des visées politiques du Tiers, le moyen pour eux d'obtenir les réformes désirées. Un incident récent aurait dû cependant leur ouvrir les yeux sur les dispositions des gens de robe à leur endroit : en Bretagne, les recteurs des bénéfices-cures à portion congrue recevaient 500 livres, et les vicaires 250. Un édit royal étant venu en 1786 élever les portions congrues à 700 et 350 livres, le Parlement de Bretagne refusa de l'enregistrer [1].

Aussi M. Pommeret est-il fondé à dire qu' « une classe sociale qui a puissamment contribué à la diffusion de l'esprit révolutionnaire (dans les Côtes-du-Nord) et à la rédaction des doléances est celle des recteurs, des curés et autres prêtres du ministère. » Et, aux Etats Généraux, à Versailles, les cinq prêtres députés par les diocèses des Côtes-du-Nord, personnages d'ailleurs « fort effacés, » seront les premiers ecclésiastiques dont l'accession au Tiers, en ces journées décisives de juin 1789, rendra possible et déterminera le succès de la Révolution.

La Bretagne est lancée à corps perdu dans la Révolution. Le « Salon breton » où se réunissent à Versailles ses députés, sera le berceau du club des Jacobins. La députation des Côtes-du-Nord est à la tête du mouvement : on les appelle, à Versailles, « les grenadiers des Etats Généraux. » Ils maintiennent le contact étroit avec leurs commettants. Ils provoquent partout, au pays breton, la formation de « comités, » ou « chambres de correspondance, » premières ébauches des clubs et des sociétés populaires, organes de liaison auxquels ils rendent compte des travaux de l'Assemblée, expliquent et interprètent ses décrets, confient leurs impressions, leurs craintes, leurs espérances. Organes sans cesse en communication avec Paris, sans cesse en communication entre eux : nul ne prend une décision, une délibération ou un vœu de quelque importance, sans le communiquer aussitôt aux villes voisines, qui, gagnées par la contagion de l'exemple, l'adoptent et parfois renchérissent sur les mesures proposées. — « Ainsi se forme comme une immense toile d'araignée, dont les fils, divergeant de Versailles sur toutes les cités bretonnes, sont encore reliés entre eux, de sorte que toute impulsion, en quelque lieu qu'elle soit donnée, se transmet dans tous les sens et est ressentie partout. »

Au début, ces chambres de correspondance ne s'étaient ouvertes qu'à de petites coteries bourgeoises; mais, à mesure que se succèdent coup sur coup les nouvelles les plus sensationnelles (union des Ordres, constitution de l'Assemblée nationale, prise de la Bastille), on y voit affluer tout un menu peuple d'artisans, d'ouvriers agricoles, de laboureurs des faubourgs. Tout le monde veut se donner l'air d'être quelque chose. Et, de même qu'à Versailles l'Assemblée, en se proclamant Constituante, s'est placée au-dessus de tous les pouvoirs établis, de même, dans toutes les localités bretonnes, se forment des comités permanents, élus par les communes, c.-à-d. par tous les citoyens (et non plus par quelques corporations privilégiées, comme la municipalité), comités qui partout tendent à supplanter les anciens corps municipaux dont ils s'arrogent les attributions et les droits. A Versailles, la substitution de l'Assemblée au roi s'est faite sans heurt; en Bretagne aussi, les municipalités généralement n'offrent que peu de résistance à ces usurpations, qui ont souvent pour auteurs leurs propres membres.

1790 verra l'organisation du nouveau régime administratif dont la division de la Bretagne en 5 départements (en décembre 1789) a marqué la

[1] M. Pommeret n'a, dans sa thèse, à envisager que le Parlement de Bretagne. Mais une note de M. Aulard (se référant lui-même au très docte travail de M. H. Marion sur *La Dime ecclésiastique et sa suppression)* semble indiquer que ce qui s'est fait en Bretagne s'est fait ailleurs et que les autres Parlements ne se sont pas montrés plus empressés que celui de Rennes à faire justice au clergé pauvre : « Un édit de 1786 éleva la portion congrue à 700 livres, mais ne semble pas avoir été appliqué, » dit M. Aulard de façon générale *(La Révolution française et le Régime féodal,* p. 159).

première grande ligne. Il faut constituer les municipalités nouvelles : les patriotes sont élus presque partout; dans toutes les villes, sauf à Tréguier, les habitants donnent leur confiance aux membres des Comités permanents et apportent ainsi à leurs actes antérieurs la consécration qui leur manquait. Nombre d'ex-privilégiés profitent de la circonstance pour sortir de l'attitude intransigeante où ils se confinent depuis la fin de 1788 et se rallier par des serments civiques à la monarchie constitutionnelle. Aux assemblées qui vont ensuite organiser le département et les districts, il n'y a plus une voix discordante, l'enthousiasme est général : le parti patriote triomphe dans toutes les Côtes-du-Nord.

Il a atteint son apogée. Il ne fera plus que décroître désormais.

A cette décadence il y a des causes diverses. Il y en a d'ordre financier : on avait rêvé d'un âge d'or où toutes les servitudes seraient abolies, et voici que l'on trouve les contributions aussi onéreuses que les impôts. Il y en a d'ordre militaire : la liberté c'est très bien ; mais, s'il faut le service militaire pour la défendre, on n'en veut plus : en dehors des villes et des gros bourgs patriotes, il n'y eut pas de volontaires, et les paysans ne quittèrent leurs foyers pour l'armée que contraints et forcés.

Mais la première cause, la plus importante et la plus durable, est d'ordre religieux : c'est la Constitution civile du Clergé. Les décrets du 11 août (abandon des dîmes ecclésiastiques) et du 2 novembre 1789 (mise des biens d'Eglise à la disposition de la nation) n'ont pas ému les fidèles, parce que ce sont mesures que le consentement des prélats et curés membres de l'Assemblée a en quelque sorte légitimées aux yeux de l'opinion. Mais vient la Constitution civile (13 juillet 1790). On n'y prend d'abord pas garde. Les prêtres n'en disent rien. Mais voici l'Assemblée qui va les contraindre à prendre parti : un décret du 27 novembre 1790 enjoint à « tous les ecclésiastiques fonctionnaires publics » (évêques, curés, vicaires) de prêter serment à la Constitution, sous peine d'être considérés comme démissionnaires.

Des cinq prêtres députés des Côtes-du-Nord, deux refusent le serment; deux le prêtent, pour se rétracter cinq jours après ; seul le Prémontré Delaunay restera assermenté. Et dans le clergé du département, la proportion des jureurs n'est guère plus grande que dans le clergé député : sur les 900 prêtres environ qu'il compte, 200 à 220 au plus reconnaissent l'évêque intrus des Côtes-du-Nord.

Les paysans suivent leurs curés. L'opposition à la Constitution civile est moins accentuée dans la région Ouest du département, parce que c'est là principalement (ancien évêché de Tréguier) que se sont recrutés les prêtres jureurs. Ailleurs, la population suit les prêtres fidèles. Les mesures répressives réussissent à imposer la nouvelle organisation ecclésiastique dans presque tout le département, sous l'autorité de l'évêque intrus Jacob; mais elle n'y sera jamais que subie. La ferveur civique des paysans est tombée avec l'application de la Constitution civile, et ne se réveillera plus. Ils bouderont tous les gouvernements qui vont se succéder tant qu'on ne leur aura pas rendu leurs prêtres. Eux qui se sont montrés si empressés aux assemblées électorales de 1789 et 1790, ils se désintéressent désormais de la politique. Aux élections de 1791 (pour la Législative), les 4/5es des nouveaux citoyens font défaut. Aux élections de 1792 (pour la Convention), les assemblées primaires sont presque désertes. Au plébiscite de 1793 (ratification de la Constitution de 1793), on ne voit paraître aux urnes que 1/6e des électeurs. Au plébiscite de l'an III (Constitution de l'an III, 1795), malgré le ralliement de beaucoup de catholiques orthodoxes à la République, il y a encore près de 82 % d'abstentions. En l'an V, grâce aux exhortations des « honnêtes gens, » comme en l'an VI, grâce à la propagande des commissaires et autres meneurs gouvernementaux, la proportion des votants est un peu plus forte et dépasse légèrement le 1/5e des ayants droit. Par contre, en l'an VII (mars 1799), près des 9/10es des citoyens actifs s'abstiennent de comparaître. Et ce ne sont pas les « patriotes » qui sont de taille à ranimer l'esprit public : depuis sept ans, depuis 1792, ils n'ont su que pratiquer le plus misérable opportunisme et osciller perpétuellement d'un parti à l'autre, au gré uniquement de leurs intérêts personnels. Il n'y a, au début de l'an VIII (22 sept. 1799), qu'un groupe organisé dans les Côtes-du-Nord : ce sont les chouans, c'est l'armée catholique et royale. Mais, eux aussi, c'est la terreur. Leur système de brigandages par petits détachements tient, à cette date, tout le Sud du département dans l'effroi. Leur dernier exploit sera la prise — la surprise plutôt — de St-Brieuc (5 brumaire, dimanche 27 octobre), d'où d'ailleurs ils seront repoussés aussitôt... Treize jours après, Bonaparte fait le Dix-huit Brumaire; et tout le monde se rallie au nouveau régime, à commencer par les patriotes et les membres de l'administration départementale, bien détachés du Directoire.

Comme eux, les paysans se rallieront également... Pillés par les colonnes mobiles, mis à contribution par les chouans, écrasés d'amendes onéreuses pour des méfaits qu'ils étaient souvent impuissants à empêcher, ils sont, par avance, conquis à tout pouvoir fort qui, en les garantissant contre un rétablissement de la féodalité, les rassurera sur les conséquences de leurs achats de biens nationaux, leur apportera la tranquillité et leur rendra en même temps leurs prêtres et la liberté religieuse...

Les principes révolutionnaires les plus solennellement proclamés pourront être à leur tour violés par un gouvernement qui s'est établi en leur nom : de la liberté, on n'a gardé que le souvenir des abus qui l'ont rendue méconnaissable, et bourgeois patriotes, autant que paysans réacteurs, en feront d'autant plus allègrement le sacrifice qu'à sa place ils auront trouvé la sécurité et l'ordre. (Pommeret, p. 490).

Le travail de M. Pommeret est une thèse pour le doctorat ès lettres, présentée le 20 juin dernier à la Sorbonne, à un jury que présidait M. Aulard, assisté de MM. Bourgeois, Hauser, Seignobos, Guignebert, Camille Bloch. Elle a reçu la mention très

honorable. Mais cette mention elle-même, la plus haute dont dispose la Sorbonne, n'est rien, comparée aux éloges dont fut couvert le candidat, d'un bout à l'autre de la soutenance. Ceci fut tout à fait exceptionnel. Une soutenance, même la plus brillante, est toujours assaisonnée de quelque brimade. Cette fois il semble vraiment que les juges n'aient pas trouvé matière à brimer (et ces juges, c'était M. Aulard; c'étaient des protestants comme MM. Seignobos, Hauser, Guignebert, un rationaliste comme M. Bourgeois, un juif comme M. C. Bloch, un juif d'ailleurs dont jamais candidat ecclésiastique n'a eu à se plaindre, bien au contraire). M. Aulard s'est extasié devant le ton d'honnêteté, de droiture, de loyauté, d'impartialité qui règne à travers tout l'ouvrage : « Dès qu'on a lu cinquante pages de vous, a-t-il dit, on se sent tout tranquille, on poursuit sa lecture en toute sécurité. » Et de se sentir ainsi en confiance avec un curé, M. Aulard semblait littéralement ravi. Souhaitons-lui de goûter ce ravissement à son lit de mort. — C'est qu'aussi bien, dans cet immense volume de M. Pommeret, il n'est pas une ligne qui ne soit étayée de preuve. M. Pommeret dit ce qu'il sait; ce qu'il ne sait pas, il ne le dit pas ; s'il doute, il dit son doute. Archives publiques et documents privés, registres de villes et registres de campagnes, il a tout scruté. Il n'est pas possible d'apporter plus de conscience (et plus d'effrayant labeur) à la reconstruction de la mentalité populaire dans un coin de France. Il s'est confiné dans son département des Côtes-du-Nord; mais pour percevoir avec cette précision les pulsations de l'esprit public sur un territoire restreint, comme il faut être au courant de ce qui se passait, de ce qui se disait, de ce qui se sentait sur tout le reste du territoire! Et réciproquement, comme tout ce qu'il nous dit de son coin de Bretagne éclaire et nous aide à entendre l'histoire générale de la Révolution! M. Aulard en a rendu témoignage : « Il ne sera plus possible d'écrire maintenant sur l'histoire générale de la Révolution sans avoir lu votre livre. » Le livre de M. Pommeret sera très lu évidemment en Bretagne ; il faut qu'il le soit partout. C'est le vœu que nous formons, un vœu qui sera celui de tous les amis de l'histoire comme de tous les amis du clergé. M. Pommeret a fait honneur au clergé devant les potentats d'une science volontiers peu bienveillante : l'*Ami du Clergé* est heureux de le dire et de rendre service à ses confrères en signalant ici ce travail, modèle achevé de conscience dans l'érudition, de clarté, de simplicité, de modestie dans l'exposé.

V. — Ce que les paysans attendaient le plus impatiemment de la Révolution, c'était la suppression du régime féodal. Et cela, la Révolution, la bourgeoisie qui fit la Révolution, ne se montra pas du tout pressée de le leur accorder. La bourgeoisie souffrait moins du régime féodal ; parfois même elle en profitait. Aussi n'accorda-t-elle d'abord qu'une satisfaction partielle aux paysans, après leurs premières insurrections; et il s'en faut que la Constituante, dans sa fameuse nuit du 4 août 1789, ait détruit tout le régime féodal [1].

Ce qui en subsista, dit M. Aulard, dans son très intéressant ouvrage **La Révolution française et le Régime féodal** (in-12 de IV-286 p., 6 f., Paris, Alcan), — ce qui en subsista, c'est-à-dire peut-être les deux tiers ou les trois quarts, parut si désagréable aux paysans déçus et irrités qu'il y eut des jacqueries, dont une au moins fut formidable à la bourgeoisie (celle du Quercy : siège et prise de Gourdon par une armée paysanne de 4.500 hommes, qui furent en quelques jours 10.000, puis 20.000).

Tant qu'elle se crut d'accord avec le roi, tant qu'elle put gouverner par le roi, tant que dura la monarchie organisée (ou désorganisée) par elle, la bourgeoisie opposa aux paysans une politique de répression. L'Assemblée (décret du 3 août 1790, instruction du 15 juin 1791) appelle « toute la sévérité des lois » contre

tous ceux qui, au mépris des décrets de l'Assemblée nationale et des *droits sacrés de la propriété* (ah ! les bons apôtres, qui viennent de spolier l'Eglise !), s'opposent, de quelque manière que ce soit, et par violence, voies de fait, menaces ou autrement, au paiement des dîmes de cette année et du droit de champart ou agrier, et autres droits ci-devant seigneuriaux qui n'ont pas été supprimés sans indemnité, ainsi que des rentes ou censives en nature ou en argent, jusqu'au rachat... Il est temps que les citoyens dont l'industrie féconde les champs et nourrit l'empire rentrent dans le devoir et *rendent à la propriété l'hommage qu'ils lui doivent*... Plus de prétextes aux injustes refus de paiement, et il faut que celui qui fera un semblable refus s'attende à passer dans tous les esprits pour rebelle à la loi, pour *usurpateur de la propriété d'autrui*, pour mauvais citoyen, pour l'ennemi de tous ; il faut, par conséquent, qu'il s'attende à voir se réunir contre lui *toutes les classes de propriétaires*, justement fondées à craindre que le contrecoup de l'atteinte portée à la propriété des domaines incorporels ne vienne, un jour ou l'autre, frapper celle du domaine foncier...

On vit même des administrations de district exiger le paiement de dîmes qui n'étaient peut-être pas dues sous l'ancien régime, qui en tous cas n'avaient pas été exigées jusque-là (affaire Masson, à Bouy-sur-Orvin, Aube, mars-avril 1792).

Les paysans, en ces années, se conduisirent souvent comme des bandits, dont la cupidité n'avait d'égale que la jalousie. Mais à qui la faute, sinon d'abord à ceux qui avaient fait miroiter à leurs yeux la curée de tous droits féodaux et des perspectives d'égalité absolue? Le décret des 4-11 août 1789 maintenait les privilèges honorifiques ; mais les paysans, dans leur manie d'égalité, ne supportaient plus même l'ombre d'une distinction. Les girouettes étaient, en certaines provinces, le privilège exclusif des seigneurs : les paysans les abattaient à coups de fusil ou montaient aux tours pour les arracher. Plus de privilèges à l'église surtout! plus de pain bénit à part, offert

[1] Le décret des 4, 6, 7, 8 et 11 août ne supprimait que ceux des droits et devoirs « tant féodaux que censuels » qui tenaient à la mainmorte réelle ou personnelle, ainsi que ceux qui la représentaient. En d'autres termes, l'Assemblée se bornait à transformer en ordre le conseil que Louis XVI, par son édit de 1779, avait donné aux seigneurs et qui avait été si peu écouté (Aulard, p. 107). Etaient également abolis les droits exclusifs de fuie, de colombier et de chasse, les justices seigneuriales. Tous les autres droits étaient maintenus. D'où la colère des paysans.

au seigneur ou à certains bourgeois avant tous autres ; plus de bancs réservés non plus : là où les seigneurs n'y renoncent pas d'eux-mêmes, on les enlève de force, on les brûle en feux de joie (sauf à les rétablir si le Directoire départemental l'exige ; mais les Directoires ferment les yeux plus souvent qu'ils ne les ouvrent).

Le 10 août 1792, chute du roi et du trône : écroulement qui ébranle bien d'autres choses. Devant l'effervescence populaire, la Législative s'y prend à trois fois (décrets des 18, 20 et 25 août) pour accorder enfin aux paysans ce qu'ils ont tant demandé : que toute propriété foncière soit réputée franche et libre de tous droits, tant féodaux que censuels, à moins que le ci-devant seigneur ne produise le titre primordial.

Or, il arriva assez souvent que de ci-devant seigneurs purent produire ce titre primordial ; et de ce fait, une partie des droits seigneuriaux, le quart peut-être, demeura exigible.

C'était trop encore pour les paysans. L'année suivante enfin, par décret du 17 juillet 1793, la Convention supprima radicalement toutes redevances et droits seigneuriaux de toute nature, sans aucune exception ni indemnité, au moment précisément où, occupée à défendre la République contre les ennemis du dehors et du dedans, elle avait besoin de rallier définitivement les paysans à sa cause.

Des historiens peu suspects de réactionnarisme (comme M. Sagnac) ont montré l'importance de ce décret, le plus révolutionnaire de tous, qui supprimait non seulement des propriétés opprimantes, mais, en bien des cas, l'unique avoir de pauvres gens : telle petite rente seigneuriale, par exemple, de 50 à 100 livres, tombée aux mains d'un petit bourgeois ou d'un ouvrier ou d'un paysan, pouvait être toute la ressource, tout le pain d'un vieillard ou d'une veuve.

Mais la Convention se refusa absolument à entrer dans la voie des exceptions [1].

Plus tard, on voulut voir dans cette loi une mesure terroriste. Il y eut, à l'encontre, diverses tentatives de réaction sous le Directoire, une dernière fois au début du Consulat (projet de loi du 18 ventôse an VIII, 8 mars 1800) : Gary, au Tribunat, montra « des milliers de familles réduites, par une interprétation vraie ou fausse de la loi du 17 juillet 1793, à traîner leur misère et leur désespoir sur toute la surface de la République. » On lui répondit que, si la loi projetée était « une consolation pour un millième des familles de la France, » elle serait une désolation pour toutes les autres ; on dénonça « l'injustice d'exiger une rente de celui qui, depuis huit ans, a acquis une propriété affranchie de toute redevance à l'époque de sa vente et de son achat, » et qu'enfin ce n'était pas « à l'époque heureuse où le gouvernement fait tous ses efforts pour réunir les Français » qu'il fallait réveiller toutes ces questions de féodalité et ouvrir la voie à « un déluge de procès. » Le projet de loi, rejeté au Tribunat par 59 voix contre 29, ne fut pas transmis au Corps Législatif : les Consuls le retirèrent par un message. La loi du 17 juillet 1793 demeura « intangible »... L'Eglise se fit moins prier pour passer condamnation sur la grande spoliation qui lui arrachait non pas seulement des « droits féodaux », mais toute sa propriété elle-même.

[1] La loi ordonnait de brûler publiquement les registres, cueillerets et autres pièces relatives à la perception des droits féodaux. M. Uzureau nous a donné sur cette question, en 1914, une très précieuse page d'histoire locale, sous ce titre : **Les Brûlements d'Archives à Angers pendant la Révolution**, in-8 de 42 p., Angers, G. Grassin. Ce serait grotesque, si ce n'était aussi pitoyable, et humiliant pour l'espèce humaine. M. Uzureau a retrouvé, dans les registres des délibérations municipales (c'étaient les municipalités qui étaient chargées de l'exécution du décret de la Convention), mention de plus de 20 autodafés de titres féodaux, d'août 1793 à janvier 1794 ; puis, ce sont des autodafés de lettres de prêtrise, de lettres de bacheliers, licenciés, docteurs, agrégés, professeurs, maîtres ès-arts, de lettres d'admission aux Confréries, etc. ; un ex-bénédictin dépose ses lettres de tonsure, d'acolythe et de profession, etc., etc. — Angers a vu disparaître, en ces tristes séances, les titres les plus anciens et les plus précieux pour l'histoire angevine, comme les 59 volumes des Privilèges de l'église cathédrale (dont les premiers remontaient à l'an 770), 148 volumes des conclusions du Chapitre de St-Maurice, 91 registres des insinuations ecclésiastiques (1554-1792), 4 volumes d'Archives de la Faculté de Théologie de l'Université d'Angers (1404-1770), 7 registres des conclusions de l'Université d'Angers (1596-1702), etc., etc.

M. Aulard vient de publier encore la VIII[e] Série de ses **Etudes et Leçons sur la Révolution française**, in-12 de 183 p., 6 f., Alcan. Ce sont pages du temps de la guerre. Il y rappelle, avec toutes les précisions historiques voulues, que Landau et Sarrelouis sont de vieilles villes françaises. Il expose le projet de République rhénane que Hoche avait essayé de réaliser (très intéressant ; malheureusement d'un intérêt qui de plus en plus semble devenir purement archéologique). Il dit les origines historiques de l'amitié entre la France et les Etats-Unis, l'influence de la Révolution américaine sur la Révolution française. Il retrouve dans la Révolution de 1789 l'idée de la Société des Nations (sur les origines maçonniques de ladite Société, voir *Ami* 1919, p. 1208-9). Enfin il nous donne une analyse du *Recueil des actions héroïques* périodiquement publié, de septembre 1793 à août 1794, par les soins du Comité d'instruction publique de la Convention, interrompu en août 1794, probablement sous l'influence de la réaction thermidorienne qui jeta le discrédit sur les œuvres entreprises en cet an II de la République.

VI. — On a beaucoup parlé cette année, à l'occasion du centenaire de Joseph de Maistre († 26 février 1821), de son entrée dans la franc-maçonnerie [1]. Maistre fut franc-maçon quinze ans, de sa 21[e] à sa 36[e] année : non pas certes au sens où on l'est aujourd'hui : il a toujours été bon chrétien. Né en 1753, à Chambéry, d'une famille d'origine languedocienne, fils d'un père austère mais vénéré uni-

[1] On en a parlé de façon très superficielle ou même grotesque dans les journaux. Voir, pour documentation complète, l'étude de M. Goyau, *La pensée religieuse de J. de Maistre, Revue des Deux Mondes,* 1[er] mars et 1[er] avril 1921, articles qui, développés et complétés, viennent de paraître en 1 vol. in-12 de x-222 p., 7 f., Paris, Perrin. — Voir encore, de M. Goyau, une conférence sur *La modernité de J. de Maistre, Revue de la Semaine,* 29 juillet ; — et, sur Maistre politique, un travail de J. Dessaint, *Revue de Paris,* 1[er] juillet.

On écrit généralement aujourd'hui Maistre, sans le faire précéder de la particule *de* (sauf évidemment quand il est accompagné de son prénom Joseph, ou du titre *comte*, ou du simple M. : M. de Maistre). M. Goyau nous dit d'ailleurs que Maistre l'a demandé lui-même dans son testament. Mais, en fait, c'est l'usage général de supprimer la particule devant le nom de nos grands hommes, quand ce nom n'est précédé d'aucun titre ou prénom. On dit : Richelieu (mais le cardinal *de* Richelieu), Turenne (mais le maréchal *de* Turenne), Condé, La Rochefoucauld, Fénelon, Saint-Simon, Vauvenargues, Villars, Buffon, Chateaubriand, Lamartine, Fleury, Morny, etc., etc. On ne fait guère d'exception que pour ceux dont le nom commence par une voyelle : d'Argenson, d'Argens, d'Alembert, etc. Je crois que si l'on a gardé longtemps l'habitude d'écrire : *de Maistre,* c'est qu'il étaient deux et que l'on faisait le plus souvent précéder leur nom patronymique de leur prénom : J. de Maistre, X. de Maistre.

versellement et d'une mère sainte qui gardera sur lui jusqu'à sa mort (1774) une influence souveraine, élevé par les Jésuites et resté toujours un fidèle des Jésuites (chez qui il fera de temps en temps des Retraites spirituelles), étudiant en droit (à seize ans) à l'Université de Turin, où il ne perdra jamais de vue le mot d'adieu que lui a dit sa mère en l'embrassant une dernière fois sur le marche-pied de la voiture : « Allez, et souvenez-vous de Dieu, de votre nom et de votre mère », à vingt ans substitut-avocat fiscal général surnuméraire (puis titulaire) au Sénat de Savoie (sénateur en 1788), l'aîné d'une famille de dix enfants (cinq fils et cinq filles), il n'a cessé d'être un modèle pour tous dans sa vie privée. Il a été touché, un temps, de quelques-unes des erreurs de l'époque, mais très superficiellement, à peine effleuré : on verra comment ce que l'on a appelé son rousseauisme de jeunesse, ce rousseauisme si tenacement adhérent à ceux qui s'en sont laissé imprégner, a été vite et définitivement secoué par lui. Maistre, le Maistre que nous connaissons, c'est l'ordre, l'ordre par l'autorité. Le Maistre de la vingtième et de la trentième année, c'était déjà cela. Seulement, dans le désarroi effroyable des esprits au cours du tiers de siècle qui a précédé la Révolution, le tout était de savoir comment s'y prendre pour remettre quelque ordre dans la société.

Et la franc-maçonnerie lui a semblé, un temps, être l'auxiliaire providentiel prédestiné pour cette restauration de l'ordre. Je vous ai dit qu'il n'était pas franc-maçon comme on l'est aujourd'hui. Il l'était comme personne ne l'a été, même alors. Alors, il y avait, dans la maçonnerie, les meneurs, qui savaient où ils voulaient en venir ; il y avait l'immense troupeau des candides et des naïfs, des naïves aussi (car de grandes dames s'y affilient, des dames de Montalembert, de Bouillé, d'Hinnisdal, une princesse de Lamballe, qui reçoit, pour ce, des félicitations de Marie-Antoinette) ; et il y a Maistre, qui pensera orienter la maçonnerie vers le salut de l'Eglise !

Le voici donc, jeune substitut, affilié (1774) à la loge Saint-Jean des Trois Mortiers, grande maîtresse loge des Etats du roi de Sardaigne, fille spirituelle du Grand-Orient d'Angleterre. Il ne pense guère certes pécher contre l'Eglise : a-t-il eu connaissance seulement des condamnations portées par Clément XII et Benoît XIV ? Les Bulles pontificales alors ne franchissaient pas les frontières sans le placet royal ; et les eussent-elles franchies, on les oubliait vite... Maistre signa, comme « grand orateur », une longue protestation (13 oct. 1774) où les Frères de Chambéry se plaignent à leurs supérieurs de Londres qu'on ait émancipé de leur propre obédience la loge de Turin : — « C'est nous qui sommes votre première conquête dans ces contrées ; c'est un de nos cytoïens *(sic)* qui reçut vos pouvoirs à Londres. L'Italie, l'Allemagne, la France nous tendaient les bras ; mais nous voulûmes tenir la maçonnerie de vos mains. » D'où leur indignation que la loge turinoise ait eu le droit d'élire un grand-maître provincial.

Londres oppose une fin de non-recevoir à la plainte des Frères de Chambéry. Aussi ceux-ci, froissés, vont-ils prêter l'oreille aux Allemands du rite écossais. Car le rite écossais, détaché vers 1735 de la maçonnerie anglaise, a été remanié dans les loges allemandes : ce sont les loges allemandes qui l'ont enrichi de nouveaux grades secrets, qui l'ont auréolé d'un rattachement fantastique aux vieux Templiers, qui lui ont donné enfin l'attrait de combinaisons financières alléchantes. C'est un Allemand, le baron de Weiler, qui en a inauguré (dès 1771) la propagande en France et qui a organisé chez nous les trois provinces de Bourgogne, d'Occitanie, d'Auvergne (avec Strasbourg, Bordeaux, Lyon, comme capitales). Et c'est un autre Allemand, Schubart, qui apporte aux Savoyards le rite nouveau.

Le 30 avril 1778 donc, s'ouvre à Chambéry la loge écossaise de la *Sincérité :* seize Frères des *Trois Mortiers*, dont Maistre, prennent congé de la maçonnerie anglaise pour passer à la nouvelle loge. Et, nouvelle concurrence, il y avait à Chambéry une loge fondée dès 1769 par le Grand-Orient de France, mais qui depuis s'était faite sommeillante : le Grand-Orient de France la ranime en 1785, sous le vocable des *Sept amis.* D'ailleurs, d'une loge à l'autre, on se voit, on se rend visite, on s'amuse... On s'y amuse tellement, que même des yeux aussi perçants que ceux de Maistre n'y voient rien et persisteront à n'y rien voir, même après l'explosion révolutionnaire : — « Il est infiniment probable, écrit-il à Vignet des Etoles (30 avril 1793), que la franc-maçonnerie a servi à la Révolution, non point, à ce que je pense, comme franc-maçonnerie, mais *comme association de clubs...* La franc-maçonnerie n'a certainement, dans son principe, rien de commun avec la Révolution française... »

On s'y amuse ; et Maistre trouve qu'on s'y amuse bien trop. Il va (en 1780 ou 1781) à la loge-mère provinciale, à Lyon, où il sait que s'élabore, sous l'impulsion d'un certain Martinez Pasqualis (personnage assez énigmatique, dont on ne sait l'origine certaine), toute une théurgie qui prétend assujettir les « puissances et vertus de la région astrale » et susciter les manifestations et communications sensibles par où l'âme serait amenée à percevoir physiquement le Rédempteur, le Réparateur, la Cause active et intelligente... Maistre, esprit lucide, trouve, à Lyon, surtout à s'égayer, et rentre à Chambéry.

VII. — Il s'est assez mis à l'école ainsi. Il a bien le droit de se faire, lui aussi, une conception personnelle du but de la maçonnerie, de son organisation, de ses devoirs. Il rédige en 1781 un Mémoire de 64 pages pour le duc Ferdinand de Brunswick-Lunebourg, grand-maître de toutes les loges écossaises unies. Il y formule d'abord deux « propositions préliminaires » :

1° Les Frères les plus savants pensent qu'il y a de fortes raisons de croire que la vraie maçonnerie n'est que *la science de l'homme* par excellence, c.-à-d. la

connaissance de son origine et de sa destination. Quelques-uns ajoutent que cette science ne diffère pas essentiellement de l'ancienne initiation grecque ou égyptienne.

2° Quel que soit le succès de nos recherches sur l'origine de la maçonnerie, on n'est pas moins décidé à s'occuper fortement des *vérités sublimes,* connues de Votre Altesse Sérénissime, à les fixer et à les propager dans l'ordre, pour le bonheur de l'humanité.

Maistre n'est pas du tout d'avis qu'il y ait à chercher des ressemblances entre les antiques initiations païennes et la maçonnerie. Il reconnaît bien que les mythes antiques rappelaient « l'immortalité de l'âme, le néant des dieux du peuple, et quelques vérités physiques et morales » ; mais par ailleurs il observe qu'aux textes sur la spiritualité de l'âme s'opposent, dans les philosophes grecs et latins, certains textes contraires et que l'immortalité de l'âme n'est, pour beaucoup d'entre eux, que « la résolution dans le grand Tout ». Ce n'est pas de ce côté-là qu'il faut regarder, dit-il, mais du côté du christianisme :

En général, nous tenons compte à l'antiquité de tous les efforts qu'elle a faits pour s'approcher du vrai, et en cela nous sommes justes, mais il ne faut pas se laisser aveugler au point de méconnaître *la supériorité que nous a donnée l'Evangile.* Lorsque nous éprouvons un mouvement de respect en lisant le discours que l'hiérophante tenait aux initiés et l'hymne plus admirable encore du philosophe Cléanthe, peut-être en serions-nous un peu moins frappés, si nous voulions réfléchir que *le mérite intrinsèque de ces deux morceaux se réduit à exprimer en beaux vers grecs la première leçon de nos catéchismes...*

Faisons-nous une généalogie claire et digne de nous. *Attachons-nous enfin à l'Evangile,* et laissons là les folies de Memphis. Remontons aux premiers siècles de la loi sainte, fouillons l'antiquité ecclésiastique, interrogeons les Pères l'un après l'autre ; réunissons, confrontons les passages, prouvons que nous sommes chrétiens. Allons même plus loin, la vraie religion a bien plus de dix-huit siècles.

Elle naquit le jour que naquirent les jours.

Remontons à l'origine des choses, et montrons par une filiation incontestable que notre système réunit au dépôt primitif les nouveaux dons du Grand Réparateur.

Ce que la maçonnerie donc a de mieux à faire, c'est de se mettre à l'école de l'Evangile... Et comment y faut-il procéder ?

Il y a trois grades maçonniques. Pour l'accès au premier, — le grade inférieur, — Maistre veut qu'on ne choisisse que des gens dont on connaît les mœurs, « la Société regorgeant de caractères douteux », et qu'on ne se mêle pas de leur faire jurer qu'ils croient à l'Evangile de S. Jean :

Voici, dit-il, un jeune homme qui n'a pas la moindre idée du vrai but de la maçonnerie, et qui peut-être ne croit pas en Dieu (car quelle supposition ne peut-on pas faire dans ce siècle ?). Et vous allez lui demander brusquement, au milieu de quarante personnes, s'il croit à l'Evangile... Sa réponse est souvent un crime...

Maistre propose, pour entrer en loge, une formule de serment qui n'implique que la croyance à la religion naturelle. Moyennant quoi le candidat sera admis au premier grade, qui a pour but « les actes de bienfaisance en général, l'étude de la morale, et celle de la politique générale en particulier. » Maistre voudrait voir dans chaque loge un comité de bienfaisance, un bureau d'informations des traits de vertu et de patriotisme qui devraient être récompensés. Il demande qu'on se mette à la piste du malheur, que tous les frères successivement soient chargés d'une bonne œuvre :

Portez l'aumône vous-mêmes, c'est un bienfait. D'ailleurs ces sortes d'actes contribuent puissamment à notre perfection morale. L'homme n'est pas créé pour spéculer dans un fauteuil, et c'est en faisant le bien qu'on en prend le goût.

Il veut des études sur la « patrie », ses détresses, ses moyens de régénération ; mais pas d'idéologie :

Sur la politique, on ne se perdra jamais en vains systèmes. Car la métaphysique de cette science, et en général tout ce qui n'est pas clair et pratique, n'est bon que pour amuser les écoles et le café.

Au second grade maintenant. — Pour y passer, Maistre exige un acte de foi. A ce stade, le maçon sera mis en présence de la divinité du Christ et de « la vérité de la révélation, qui en est la suite », et mis en demeure de les « avouer hautement ». Car les frères de ce grade (qu'on n'atteint pas avant trente ans) n'auront pas seulement à s'occuper d' « instruire les gouvernements » touchant le bien public ; mais ils devront aviser à la « *réunion de toutes les sectes chrétiennes* », à « tout ce qui peut contribuer à l'avancement de la religion, à l'extirpation des opinions dangereuses, en un mot, à élever le trône de la vérité sur les ruines de la superstition et du pyrrhonisme ».

Voyez-vous la Maçonnerie auxiliaire zélée du Saint-Office, et de la Propagande, et de quiconque travaille à la réunion des Eglises !... Bossuet y a échoué, parce qu'il y a travaillé publiquement et que, si l'on y travaille publiquement, immédiatement les Etats, qui voient dans la religion une pièce maîtresse de leur politique, entrent en lice : il y faut le secret... Et quelle fortune si c'était là le secret de la Maçonnerie !... Avec quelle éloquence il épanche dans le sein de ce Brunswick ses angoisses de chrétien !

Il serait bien temps, Monseigneur, d'effacer la honte de l'Europe et de l'esprit humain. A quoi nous sert de posséder une religion divine, puisque nous avons déchiré la robe sans couture et que les adorateurs du Christ, divisés par l'interprétation de son Livre Saint, se sont portés à des excès qui feraient rougir l'Asie ? Après nous être égorgés pour nos dogmes, nous sommes tombés, sur tout ce qui concerne la religion, dans une indifférence stupide que nous appelons tolérance. Le genre humain est avili ; la terre a fait divorce avec le ciel. Nos prétendus sages, ridiculement fiers de quelques découvertes enfantines, dissertent sur l'air fixe, volatilisent le diamant, apprennent aux planètes combien elles doivent durer, se pâment sur une petite pétrification ou sur la trompe d'un insecte, etc. Mais ils se gardent bien de déroger jusqu'à se demander une fois dans leur vie ce qu'ils font, et quelle est leur place dans l'univers. *O curvæ ad terras animæ, et cœlestium inanes !* (Perse).

Tout est important pour eux, excepté la seule chose importante... Ils ne savent attaquer la superstition que par le scepticisme. Imprudents qui se croient appelés à sarcler le champ des opinions humaines, et qui arrachent le froment, de peur que l'ivraie ne leur échappe. Ils ont guéri nos préjugés, disent-ils. Oui, comme la gangrène guérit la douleur.

Dans cet état de choses, ne serait-il pas digne de nous de nous proposer l'avancement du christianisme comme un des buts de notre Ordre ? Ce projet aurait deux parties, car il faut que chaque communion travaille par elle-même et travaille à se rapprocher des autres. — Sans doute cette entreprise paraîtra chimérique à bien des Frères ; mais pourquoi ne tenterions-nous pas ce que deux théologiens, Bossuet et Molanus, tentèrent dans le siècle passé, avec quelque espérance de succès ? Le moment est encore plus favorable, car les systèmes empoisonnés de notre siècle ont au moins produit cela de bon, que les esprits à peu près indifférents sur les controverses peuvent se rapprocher sans se heurter : il faut être de nos jours versé dans l'histoire pour savoir ce que c'est que l'Antéchrist et la prostituée de Babylone. Les théologiens ne dissertent plus sur les cornes de la Bête ; toutes ces injures apocalyptiques seraient mal reçues aujourd'hui. Chaque chose porte son nom : Rome même s'appelle Rome, et le Pape, Pie VI.

Jamais cette réunion n'aura lieu tant qu'elle se traitera publiquement. La religion ne doit plus être considérée de nos jours que comme une pièce de la politique de chaque Etat, et cette politique est d'un tempérament si irritable ! Dès qu'on la touche du bout du doigt, elle entre en convulsion. L'orgueil théologique fera naître de nouveaux obstacles, en sorte que cette grande entreprise ne peut se préparer que sourdement. Il faut établir des *comités de correspondance,* composés partout des *prêtres des différentes communions* que nous aurons *agrégés et initiés.* Nous travaillerons lentement, mais sûrement... Comme, suivant l'expression énergique d'un ancien Père, l'univers fut autrefois *surpris* de se trouver *arien,* il faudrait que les chrétiens modernes se trouvassent surpris de se voir réunis.

Il n'est pas douteux que l'ouvrage devrait commencer par les catholiques et les luthériens d'Augsbourg, dont les symboles ne diffèrent pas prodigieusement. Quant aux calvinistes, s'ils sont de bonne foi, ils doivent convenir qu'ils ont étrangement défiguré le christianisme ; ainsi c'est à eux de nous faire des sacrifices.

Troisième grade maçonnique. — Le but en sera la révélation de la révélation, le christianisme transcendant. Maistre veut que, parvenu à ces altitudes, les maçons demandent à l'antiquité des deux Testaments comment elle entendait les allégories sacrées. Il cite à Brunswick S. Anastase le Sinaïte et Moïse Bar Cepha, Josèphe et Maïmonide, comme d'incontestables témoins de cet antique allégorisme pour lequel « tenaient, dit-il, tous les premiers chrétiens » et que d'ailleurs ils « poussaient trop loin ». Il pense trouver dans un renouveau de cet allégorisme, des armes victorieuses contre le littéralisme de Voltaire et de la *Bible enfin expliquée.*

Maistre traite encore des questions touchant la forme de gouvernement à adopter dans les loges, leurs règlements intérieurs. Il ne veut pas d'absolutisme, pas de démocratie non plus, laquelle « n'a pu s'établir et subsister que dans les petits Etats ». Il rêve d' « un centre où tous les rayons aillent aboutir...: le gouvernement d'un seul, modifié par d'autres pouvoirs » :

Si l'on voulait un excellent modèle d'un régime de cette espèce, continue-t-il, on le trouverait dans l'autorité que le Pape exerce sur les Eglises catholiques ; on ne croit pas qu'il soit possible d'imaginer rien de mieux. Bien entendu qu'on n'entend parler que des pays où cette puissance (du Pape) est resserrée dans de justes bornes, tels que la France, l'Autriche depuis peu de temps, et le pays où ceci est écrit.

On reconnaît, dans cette dernière phrase, le magistrat qui dira plus tard à ses amis Blacas et Marcellus qu'il a été « membre pendant vingt ans d'un Sénat gallican », qu'il a « connu, étudié et fait exécuter les libertés de l'Eglise gallicane ». Et, comme tout bon gallican, il est très préoccupé de resserrer le pouvoir pontifical « dans de justes bornes », sans avoir conscience qu'il dépasse, lui, toutes les bornes et se permet tous les empiétements en prétendant organiser la réunion des Eglises et l'accord des symboles sans recourir à la hiérarchie. — Mais les fulgurations de la Révolution et ses études consciencieuses auront vite dissipé toutes ces nuées ; et à ses anciens confrères du Sénat qui sur la fin de sa vie lui rappelleront que jadis il était des leurs : — « Hélas ! dira-t-il, mais on ne vient dans le monde que pour reconnaître ses erreurs et s'en amender. »

Maistre avait rédigé ce long Mémoire en vue du fameux convent de Wilhelmsbad. On ne sait même pas si Brunswick le lut. Il n'y en a pas trace, en tous cas, dans les délibérations de Wilhelmsbad. Maistre, parlant de ce convent, écrivait à Vignet des Etoles douze ans plus tard (avril 1793) : — « Toute assemblée d'hommes dont le Saint-Esprit ne se mêle pas, ne fait rien de bon. Chacun s'en retourna avec ses préjugés. »

Mais, à cette date de 1793, Maistre n'était plus maçon. Victor-Amédée III, quoique maçon lui-même, avait signifié, « au commencement de la Révolution », que, « au moment où toute réunion est suspecte simplement comme réunion, on ne doit point s'assembler ». Et l'on ne s'assembla plus en effet (du moins à la loge *Sincérité,* celle dont faisait partie Maistre : la loge des *Sept amis* se poursuivra en prolongements occultes).

VIII. — Ainsi se clôt brusquement la carrière maçonnique de Maistre. La Révolution éclate. S'il a partagé un instant les juvéniles enthousiasmes de son ami Henry Costa de Beauregard, en tous cas il en est vite revenu : les émeutes qui l'été de 1789 ravagent tout le sol français, l'anarchie spontanée, surtout les innommables attentats à la majesté royale que sont les journées des 5 et 6 octobre et l'assaut des harengères contre les grilles de Versailles, le font bondir : — « Quittons Paris ! Quittons ce gouffre immonde où Mirabeau braille en vrai Lucifer ! »

Il a toujours été homme d'ordre. De justes libertés font, pour lui, partie de l'ordre, « ces libertés justes et honnêtes qui empêchent les peuples d'en convoiter de coupables ». Mais il a vu, dès le début, que ce n'est pas des hommes de la Révolution qu'il les faut attendre.

Les armées françaises entrent à Chambéry le 22 septembre 1792, sans coup férir : « Fuite infâme de la troupe, note Maistre sur son *Journal,* trahison ou bêtise des généraux, déroute incroyable et même un peu mystérieuse, suivant quelques personnes ». Maistre émigre à Aoste, à Genève, à Lausanne, rentre en Piémont, d'où on l'envoie en Sardaigne (1799), puis en Russie, comme ministre

plénipotentiaire. Sa vie n'est plus qu'un long Calvaire, y compris cette ambassade de Russie (1803-1817), où son gouvernement lui refuse tous subsides, où il est réduit à la gêne la plus cruelle, où le manque de costume lui interdit à certains jours de paraître en public, où on le traite « comme un polisson ramassé dans une antichambre ».

Mais il a confiance en la Providence. Et cela lui suffit. C'est là une des idées directrices de sa vie. Au lit de mort de sa mère (juillet 1774), de sa « sublime mère », qu'il aima avec une sorte de ferveur adorante, presque mystique, comme toute la famille est en proie à un deuil inexprimable et que lui-même ne sait que se jeter sur son père étendu en désordre pour essayer de le consoler, tout à coup il entend sa sœur Jeannette (qui n'a pas douze ans) s'oublier contre le Ciel en imprécations que le chevalier Roze, qui était là, trouve sublimes. Mais Maistre ne l'entend pas ainsi, et morigène Jeannette de belle façon : « Jamais, dit Roze, conversation ne fut plus forte, plus énergique que celle qu'il y eut entre Jeannette et son frère sur la Providence, dont il voulait justifier la sagesse qu'elle attaquait. » — C'était déjà, ce jour-là, le futur apologiste des conseils divins et de l'obéissance humaine.

Dieu fait bien tout ce qu'il fait : c'était sa maxime devant le corps inanimé de sa mère, ce sera sa maxime devant la tourmente de 1792 et toujours. Il mène une vie errante, mais qui sait qu'elle est mystérieusement gouvernée. — « *Hormis l'honneur, nul souci* », fait-il graver autour de ses armoiries en 1796. Il écrit : « Si je vous faisais sentir la main *cachée* qui me conduit *visiblement,* sans que je m'en mêle, vous approuveriez l'espèce de fatalisme raisonnable que j'ai adopté ». Faire son devoir ; laisser à Dieu le soin du lendemain : « L'homme ne vit jamais demain, il ne vit qu'aujourd'hui... Dans les révolutions, chacun doit prendre le chemin tracé par la conscience, sans jamais examiner où il aboutit. » Ce n'est pas de la résignation seulement, au sens trop passif où l'on entend trop souvent ce mot ; c'est de l'obéissance, et c'est dans cette obéissance, presque joyeuse à force de sérénité, qu'il puisa le secret de cette force d'âme qui est une de ses caractéristiques, le secret de son inlassable activité. Car, qui dit obéissance, ne dit rien moins que passivité. L'obéissance n'est pas maîtresse d'inaction. Dieu, en agissant, laisse quelque chose à faire à l'homme, et beaucoup. Personne, avant Maistre, n'avait mis en telle lumière l'action immense de la puissance morale à la guerre. C'est de lui qu'est la fameuse définition qu'une bataille perdue, « c'est une bataille qu'on croit avoir perdue » : on sait quel commentateur magnifique cette parole de Maistre a trouvé, aux environs de 1900, à notre Ecole Supérieure de guerre, et quelle incomparable génération d'officiers supérieurs est sortie de là [1]. C'est avec les conceptions maistriennes sur le gain des batailles que la Grande Guerre a été gagnée. Le Dieu de Maistre n'est pas un Dieu qui paralyse la spontanéité des énergies. Et quand Foch (septembre 1918) définissait la victoire « un plan incliné », c'était encore du Maistre, qui a dépeint « ce moment solennel où, sans savoir pourquoi, une armée se sent portée en avant, comme si elle glissait sur un plan incliné. »

[1] Sur la doctrine de Foch, voir *Ami* 1919, p. 997-1001.

C'est cette docilité d'esprit à la Providence qui lui a mérité de maintenir son propre esprit dans la clarté. Tout le monde autour de lui perdait la tête. Tous ces émigrés s'imaginaient que la Révolution ne pouvait être qu'une bourrasque passagère. A chaque saison qui s'ouvrait, on se berçait de l'espoir qu'elle ne se clorait pas sans ramener le retour de tous dans une France pacifiée. A chaque saison..., presque à chaque semaine, disait-on de ces gens qu'on appelait plaisamment *Messieurs de la semaine prochaine.* Ce sont là impatiences de gens qui ne veulent rien savoir de la Providence, qui ne savent que ressasser leurs amertumes. Maistre, qui voit toutes choses non pas aux feux-follets de ses petits désagréments personnels, mais à la lumière de Dieu, sait, dès 1794 *(Discours à la marquise de Costa, sur la vie et la mort de son fils),* que la Révolution n'est pas « un événement, » qu'elle est « une époque, » et que sans doute « malheur aux générations qui assistent aux époques du monde, » que l'on aimerait bien mieux n'être « appelés à contempler que dans l'histoire les grandes révolutions, » mais qu'il faut savoir « unir notre raison à la raison éternelle : au lieu de n'être que des patients, nous serons au moins des victimes. » Et il écrit, en 1796, ses *Considérations sur la France,* son premier grand ouvrage, qui, replacées à cette date, apparaissent « comme l'effort le plus prodigieux par lequel un contemporain, méditant dans la lumière de la vérité les événements dont il est le témoin immédiat, en ait dégagé le sens profond » (M. de Roux). Lui, qui n'est pas Français, qui souffre par la France, que la France a chassé hors de son pays, il ne maudit pas la France [1], il garde assez de lucidité d'esprit pour distinguer entre la Révolution et la France, il magnifie la France, il adore la France, il exalte ses armées, il ne cessera jamais de croire à la mission de la France, à sa « magistrature » providentielle.

Et il étudie. Il a vu, dans l'œuvre de la Constituante, où aboutit le gallicanisme. Il comprend que son instruction, sur ce point, est à reprendre. Il se met à l'école. A Lausanne, où il passe les années 1794-1797, il vit avec des prêtres émigrés dont trois porteront un jour la mitre : Thiollaz, Besson, Bigex [2]. Thiollaz surtout, esprit tout à fait supérieur et grand éveilleur d'âmes, exerce sur lui la plus haute influence. C'est dans son contact avec Thiollaz que Maistre apprend à connaître

[1] « Si je n'ai point de fiel contre la France, écrit-il à Vignet des Etoles, n'en soyez point surpris, je le garde tout pour l'Autriche. »

[2] Parmi les 1212 émigrés blottis à Lausanne de 1794 à 1797, il y avait 128 prêtres, dont 67 venaient de France et 61 de Savoie. Pour la première fois depuis la Réforme, la messe se célébrait au grand jour, dans l'oratoire de la baronne d'Holca : la Révolution, là-bas, réintégrait le catholicisme. Maistre était, de son côté, au point de vue temporel, une Providence pour ces prêtres exilés et organisait des collectes pour eux.

cette Rome dont il écrira dans son *Journal :* « Il faut faire un livre sur Rome ou n'en pas parler. »

IX. — Il étudiera toute sa vie. Car il n'a pas la hâte de publier. Son livre du *Pape* ne s'imprimera que l'année de sa mort ; et les *Soirées* seront posthumes. En Russie il aura à ses côtés les Jésuites, les maîtres de son adolescence. Faisant allusion aux complaisances de sa jeunesse pour Rousseau, il disait : « Je dois aux Jésuites de n'avoir point été un orateur de l'Assemblée Constituante. » — « Eux seuls, avait-il écrit dès 1794, auraient pu empêcher la Révolution. » — « Mon grand-père les aimait, disait-il encore, mon père les aimait, ma sublime mère les aimait, je les aime, mon fils les aime, son fils les aimera, si le Roi lui permet d'en avoir un. » — « Sans cette dame qui est là à côté de moi, dit-il en riant à l'abbé Vuarin en 1818, je me ferais Jésuite, mais elle ne veut pas se faire religieuse. »

Maistre comptait beaucoup sur les Jésuites pour travailler — prudemment — à la réunion de l'Eglise russe. — « Je suis catholique de cœur, avait dit le tsar Paul au général des Jésuites Gruber, tâchez par vos discours de persuader mes évêques » (automne de 1800). Mais au moment même où Pie VII, parlant au diplomate russe Lizakewicz, se déclarait prêt à se rendre lui-même à Saint-Pétersbourg pour conférer avec le tsar, celui-ci n'était plus qu'un cadavre déchiqueté. — Maistre plus tard montra à Alexandre, dans les Jésuites, la meilleure barrière à opposer à l'illuminisme et à la redoutable invasion des doctrines protestantes d'Allemagne. Il lui demanda, en plusieurs écrits, de les utiliser comme pédagogues. Il leur fit octroyer permission, en 1812, d'ouvrir à Polotsk une Académie. Il intervenait pour leur faire ouvrir la Sibérie, puis la Crimée et Odessa, le Vladicaucase. Le tsar, en cette année d'extrême péril pour la Russie, était tout sympathie pour Maistre et les Jésuites. Le péril passé, il changea. Sous l'influence de la Société Biblique (qui de Londres avait ouvert une succursale à St-Pétersbourg en 1811), il imputa à leur influence la conversion d'un jeune Galitzin, bien qu'ils n'eussent jamais tenté d'insinuer à leurs élèves « que l'Eglise romaine fût plus élevée et plus propice au salut que l'Eglise orthodoxe » : en décembre 1815, la Compagnie de Jésus était expulsée de St-Pétersbourg, et, quatre ans plus tard, de tout l'Empire.

L'année suivante, c'était le tour de Maistre : Alexandre incriminait son zèle de prosélytisme, son langage sur les Jésuites, sa partialité contre les idées libérales du siècle, et demandait à Turin son rappel. Maistre quitte donc St-Pétersbourg en mai 1817 et s'en revient à Turin. A Turin il ne perd pas de vue la Russie et les espoirs qu'il y a formés. Il écrit, dans sa *Lettre sur l'état du christianisme en Europe* [1] :

Nul souverain dans l'univers n'a pu rendre (encore aujourd'hui) autant de services à la religion, et bien peu de souverains lui font autant de mal, que l'empereur de Russie... Une grande tête catholique ne l'a jamais approché, et par conséquent il ne l'a jamais recherchée. Quand on se demande par quels organes la vérité peut arriver jusqu'à l'empereur de Russie, on ne sait en imaginer que deux parmi les créatures : *un ange* ou *une dame.*

Est-ce un ange, est-ce une dame qui six ans plus tard déterminera une mystérieuse démarche d'Alexandre ? Est-ce peut-être même le souvenir de ces lignes de Maistre, qui ont été mises sous les yeux du tsar ? Ce qui est sûr, c'est que, à l'automne de 1825, un compatriote de Maistre, le Savoyard Michaud de Beauretour, viendra dire au Pape la volonté du tsar de ramener ses peuples à l'Eglise romaine et demander l'envoi à Pétersbourg d'un théologien romain... Mais, sur ces entrefaites, Alexandre mourra, d'une mort inopinée et mystérieuse (cf. *Ami* 1914, p. 323-6).

La dernière lettre qu'ait écrite Maistre (24 février 1821), quarante-huit heures avant sa mort, était à Lamennais. Il venait de lire le t. II de l'*Essai sur l'indifférence* et essayait (en vain) de mettre l'auteur en garde contre ce traditionalisme que Rome devait bientôt condamner.

X. — Cette année 1921 a rapproché, dans leurs deux centenaires, Maistre et Napoléon. Ils s'étaient rencontrés pour la première fois au printemps de 1797. Bonaparte se prélassait dans son proconsulat de Milan. Sa police intercepte une lettre de Louis XVIII à un agent du roi de Sardaigne, un obscur robin savoyard qui répond au nom de J. de Maistre : Louis XVIII cherche les moyens de faire pénétrer en France un livre de ce Maistre : *Considérations sur la France,* livre qui cause du bruit, dit le policier, et que plusieurs généraux et officiers supérieurs de l'armée d'Italie ont lu avec beaucoup d'intérêt. Bonaparte donne ordre de transmettre au Directoire le document, et se fait apporter le livre. Il le lit. Qu'en a-t-il pensé ? On assure qu'il en a été profondément ébranlé et qu'il s'en est souvenu le jour où, devenu constituant, il conserva ou releva ce qu'il jugeait pouvoir être conservé ou relevé de l'ancienne France... C'est fort possible... Que n'a-t-il lu aussi le *Plan d'un nouvel équilibre européen* ou *Antidote au Congrès de Rastadt,* paru évidemment sans nom d'auteur et attribué souvent à d'autres, mais qui est de Maistre, lequel s'y révèle sans conteste la première « tête politique » de son époque ? Alors comme aujourd'hui, rois et cabinets disaient : Paix ! Paix !... Et la Paix n'était pas... Maistre en marquait les conditions. Au plan de Maistre, s'il lui fût tombé sous la main, Bonaparte eût reconnu l'empreinte du génie. Mais quand cet opuscule, application pratique et immédiate des principes exposés dans les *Considérations,* fut jeté dans le public, Bonaparte était parti pour d'autres destins...

Dix ans après, lors des négociations de Tilsit (juin 1807), Maistre fera demander à Napoléon, par l'intermédiaire de Savary, un entretien particulier. Sa démarche restera sans réponse. On se

[1] Datée de Paris, 1er mai 1819, *Œuvres complètes,* t. VIII, p. 485-519, Lyon, Vitte.

contenta de lui faire entendre qu'elle n'avait pas déplu. Que voulait-il ? et qu'espérait-il ? Il n'aimait pas Napoléon ; il ne croyait pas à la durée de Napoléon ; mais il aimait la France, et il croyait à la France...

Plus tard, en 1813, Alexandre, devenu en fait la tête de la coalition, veut s'adjoindre Maistre comme secrétaire intime, comme Eminence grise : que Maistre dise un mot, et le tsar le demandera à son maître le roi de Sardaigne, qui n'aura pas la pensée même d'une objection. Maistre refuse constamment, au risque de rebuter et d'indisposer le tsar par l'inexplicable persistance de ce refus... Pourquoi ?... On a conjecturé (J. Dessaint) qu'il avait reculé à la pensée de devenir le partenaire de Napoléon... Non. Maistre n'était pas accessible à des craintes de ce genre...

Je crois plutôt que l'homme qui, en 1796, avait écrit, dans les *Considérations*, que « le mouvement révolutionnaire une fois établi, la France et la monarchie ne pouvaient être sauvées que par le jacobinisme » ; que les royalistes, en demandant « une contre-révolution telle qu'ils l'imaginaient, c.-à-d. faite brusquement et par la force..., demandaient la conquête de la France, demandaient donc sa division, l'anéantissement de son influence et l'avilissement de son roi, c.-à-d. des massacres de trois siècles peut-être... » ; que « nos neveux, qui s'embarrasseront très peu de nos souffrances..., se consoleront aisément des excès que nous avons vus et qui auront conservé l'intégrité du plus beau royaume après celui du ciel » ; — je crois que l'homme qui abominait ainsi les prétentions de la Ire Coalition au dépècement de la France, ne devait pas être absolument rassuré sur les visées de la Coalition de 1813 ; qu'il ne voulait pas plus collaborer avec celle-ci qu'avec la première ; qu'il redoutait pour la France de 1813 les suites d'un désastre comme il les avait redoutées vingt ans auparavant ; qu'il se demandait si le napoléonisme n'avait pas encore, alors, une provisoire raison d'être, tout comme le jacobinisme de 1793 ; et que les « contre-révolutionnaires » de 1813 ne lui semblaient pas être des réparateurs, des « restaurateurs » beaucoup plus intelligents que leurs aînés de 1795...

« La foi de l'illustre Savoyard dans les destinées de la France est sans bornes. Sur son lit de mort, il a vu se dérouler, dans un avenir de déceptions et de désenchantements, une série indéfinie de catastrophes politiques et sociales. — « Je meurs avec l'Europe ! » Telles ont été ses suprêmes paroles. On a sujet de croire qu'il n'a jamais désespéré de la France... Rien n'arrive en Europe que par la France « qui exerce sur l'Europe une véritable magistrature et qui a reçu de la Providence les organes nécessaires à l'accomplissement de sa destination ». L'Europe nouvelle sera donc ce que la France la fera. C'est la France qui a charge du salut de cet Occident où elle tient la tête de l'évolution. Cela paraît bien plus vrai en 1921 qu'en 1913. Le grand drame de 1914-19 a rehaussé singulièrement la gloire et l'autorité posthumes de Maistre.

« Peut-on dire qu'il a diminué, dans les mêmes proportions, celles de Bonaparte ? Qu'est-ce que 1914, sinon une vaste liquidation de renommées, de prophéties, de doctrines et de théories ? Les événements qui viennent de s'accomplir ont enfoncé certains morts dans un prodigieux recul et l'on dirait qu'ils en ont ramené d'autres sur les premiers plans. Maistre est de ceux-ci...

« La guerre vient de nous prouver que la somme d'énergie et de volonté n'a pas diminué, en France. C'est d'intelligence surtout que la France a besoin, intelligence de sa situation intérieure et de sa mission en Europe. La leçon de politique expérimentale ne sortira pas du tombeau de Bonaparte. Centenaire pour centenaire, mieux vaut que nos déracinés (allusion au pèlerinage des *Déracinés* de Barrès aux Invalides) aillent faire oraison et méditation sur la dalle unie qui recouvre, à Turin, dans l'église des Martyrs, la dépouille mortelle de Joseph de Maistre. Ce mort-là ne parle pas à l'imagination, à la sensibilité. Il n'éblouit pas, mais il éclaire. » (J. Dessaint).

Bibliographie. — Parmi les travaux publiés à l'occasion du centenaire, outre le volume de M. Goyau, j'en citerai deux, qui sont de premier mérite :

Joseph de Maistre, par C. Lecigne, in-12 de 396 p., 7 f., Lethielleux : le dernier ouvrage tombé de la plume du très regretté abbé Lecigne, au printemps de 1914, et publié cette année seulement. Etude rapide et qui ne laisse dans l'ombre aucun point essentiel, écrite dans cette admirable langue qui fut celle de l'abbé Lecigne, alerte, imagée, vibrante toujours de flamme apostolique. Deux parties : 1° *l'homme :* ses origines, sa vie, son caractère, son cœur, son esprit ; 2° *la pensée :* la doctrine religieuse, la doctrine politique, les idées sur l'éducation des femmes, la méthode et la polémique ; chapitre final sur l'école de J. de Maistre.

Joseph de Maistre et l'idée de l'ordre, par Charles Baussan, avec lettre du cardinal de Cabrières et introduction de M. de Roux, in-12 de xv-132 p., superbe portrait de Maistre, 4 f., Beauchesne. — « L'unité, c'est tout Joseph de Maistre », disait Barbey d'Aurevilly. Oui, l'unité, par l'ordre et l'autorité. « On ne manœuvre qu'autour d'un point fixe », aimait à répéter Foch à l'Ecole de Guerre : vérité d'ordre mathématique, mais qui n'est pas moins à sa place dans le domaine philosophique et moral que dans l'art militaire. Si l'œuvre de Maistre a tant de puissance et d'étendue, si sa doctrine est si solidement assise, c'est qu'elle s'appuie toute sur ce point fixe, inébranlable, l'*ordre,* — l'ordre universel, un ordre voulu, organisé, maintenu par une intelligence et une volonté souveraines, un Dieu non seulement créateur, mais gouverneur, la Providence : ordre et autorité. Tous les raisonnements, toutes les œuvres de Maistre ont pour point d'appui cette absolue nécessité, cette claire vision de l'ordre divin : ordre dans le gouvernement du monde *(Soirées) ;* ordre dans le gouvernement des âmes *(Pape) ;* ordre dans le gouvernement d'une nation *(Considérations) ;* ordre dans le gouvernement de l'esprit *(Examen de la philosophie de Bacon ;* la hiérarchie des connaissances humaines) ; ordre dans le gouvernement de la maison (lettres à ses filles) ; la reine des lois, des beautés et des forces : la mesure.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 12 octobris 1921.

Al. Ravry, *vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

VÉRITABLES DRAGÉES DE
FER RABUTEAU
le plus actif, le plus assimilable, le mieux toléré des ferrugineux.
SOUVERAIN DANS L'ANÉMIE
EXIGEZ LES VÉRITABLES DRAGÉES DE FER RABUTEAU
LABORATOIRES CLIN, 20, Rue des Fossés-St-Jacques, PARIS.

ARMAND BLANCHET
Ingénieur des Arts et Manufactures
Fondeur de Cloches
de toutes dimensions
237, rue St-Martin, PARIS
Se tient à la disposition de MM. les Membres du Clergé pour tout ce qui concerne les cloches et leurs accessoires.

LABORATOIRES BAILLY
A. BAILLY, 17, rue de Rome, PARIS
ANALYSES
Bactériologiques — **Biochimiques** — **Alimentaires**
(diphtérie, tuberculose) (sang, urines) (laits, vins, etc.)
RÉACTION DE WASSERMANN. — Notices et brochures sur demande.

Maison spéciale pour le clergé
V^ve Ch. RIF, DELANNOY et MONSÉRIÉ réunies
MASSON et C^ie, Successeurs
38, Rue St-Sulpice, PARIS
VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES
COSTUMES DE SUISSES, DE BEDEAUX ET D'ENFANTS DE CHŒUR
Lingerie d'Eglise, Tissus religieux

HUILE blanche franco 5 lit. 20 fr., 10 lit. 38 fr.
de table extra » 22 » » 42 »
olive pure douce » 28 » » 55 »
Cafés verts et torréfiés. — Savon pur 72 % postal 10 k. brut 26 fr. f^co.
Œuvre de Ste-Thérèse, MARSEILLE. Chèque Postal 59-92

VINS de BORDEAUX
VINS DE TABLE, rouges et blancs — VINS FINS
COGNACS — RHUMS
« BULO RUM MONOPOLE » Spécialité de la Maison
GAUDRAP & C^o, 43, quai des Chartrons, BORDEAUX
Envoi gratis du Catalogue sur simple demande

VITRAUX D'ART **Charles CHAMPIGNEULLE,** *96, rue Notre-Dame des Champs,* **à PARIS**
Maison fondée à Metz en 1832
Représentant, maquettes et devis sur demande

FONDERIE DE CLOCHES
Réparations des Cloches fêlées dans les Paroisses

Sonorité et Tonalité garanties 10 ans
Prix modéré. Maison recommandée
A. CHAMBON, fondeur, à Montargis (Loiret)

Aide entre Catholiques
HUILE, SAVONS, CAFÉS, CONFITURE ET FRUITS SECS
Demandez en toute confiance le tarif spécial
Pierre MICHELON, à Salon (Bouches-du-Rhône)

La Librairie René GIARD, 2, rue Royale, à LILLE, achète au maximum de leur valeur toutes bibliothèques et lots de livres de théologie, patrologie, littérature, etc., fins d'éditions. — *Catalogue périodique gratuit.*

LE DÉCALOGUE. — **Instructions courtes et familières,** par feu P. Remize, licencié ès-lettres, curé au diocèse de Rodez. Ouvrage app. par S. E. le Card. Bourret. Voir *Ami* 1897, p. 1099. *2e édition.* En vente chez le docteur Remize, à Nasbinals (Lozère)). Franco **5 fr. 50.**

ASTHME
Bronchite Chronique
EMPHYSÈME et toutes les OPPRESSIONS
Guérison par POUDRE et CIGARETTES ESCOUFLAIRE
CH. ESCOUFLAIRE, Agent Général à BAISIEUX (Nord) envoie GRATIS et FRANCO une BOITE d'ESSAI avec NOMBREUX CERTIFICATS de GUÉRISONS.

LA CIERGERIE LITURGIQUE
des PP. TRAPPISTES, de N.-D. des Dombes
à MARLIEUX (Ain)
connue et **appréciée** dans plus de 60 diocèses de France, envoie ses produits aux Missions les plus lointaines.

Demandez aussi : LA MUSCULINE des PP. TRAPPISTES de N.-D. des Dombes
Bonbons de viande crue contre la tuberculose, la phtisie, l'anémie, etc.

EPILEPSIE
MALADIES NERVEUSES
DANSE DE St-GUY TRAITEMENT par le « BROSÉYL » Résultats merveilleux.
Approbations médicales. — Le flacon de 60 dragées **8 f. 80**
Pharmacie GOBERT, 40, rue des Acasias, PARIS.

LE MEILLEUR ET LE PLUS COMMODE DES PLACEMENTS

Quoi de plus simple et de plus commode que de souscrire aux **Bons de la Défense Nationale ?**

Ces **Bons** sont achetés et remboursés sans la moindre formalité. En échange de vos billets improductifs, les comptables du Trésor, les bureaux de poste, les agences de la Banque de France vous remettent un **Bon** dont ils vous versent immédiatement les intérêts, sans vous demander votre nom, sans exiger votre signature.

Il en est de même lorsque votre Bon vient à échéance. Vous le renouvelez, si vous le désirez, et vous en percevez de nouveau les intérêts. Si vous aimez mieux en toucher le montant, il vous suffira de le dire.

Placer son argent en **Bons de la Défense Nationale,** c'est s'assurer pour l'avenir des disponibilités certaines et à l'abri de tous les risques.

COUPE-CHEVEUX DE SURETÉ **Breveté S. G. D. G.**
GILTO Ingénieuse invention. Permet de se tailler les cheveux soi-même avec une facilité surprenante. S'adapte sur le Rasoir Gillette, contre **4.25.** Complet avec Rasoir et Lames, contre **13.75.** Notice gratis.
J. BOUTIN, 138-140, avenue Michelet, St-Ouen (Seine).

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)

CIERGES & BOUGIES D'EGLISES
Cierges et {30 % de cire **7 f. 50** le k^o — 60 % **10 f. 30** le k^o
Souches {75 % « **11** f. le k^o — cire pure **12** f. le k^o
Prix actuels, régie comprise, franco à partir de 50 fr. Renseignements, prix courant général sur demande.
MOUTINOT & C^ie. — M^on fondée en 1880. — St-RAMBERT-D'ALBON (Drôme)

VITRAUX **L. BALMET** 108, Cours St-André, GRENOBLE — Vitraux en tous genres et tous styles. Restauration (v. p. 52 de la couv. de l'*Ami*)